

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Benoît Biéler, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Luc Chessex, Martine Fiora-Guttmann, Nicole Graber, Julian Thomas Hottinger, Philippe Jacquat, Anne-Marie Krauss Rebeaud, Denis Pache, Elena Torriani, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	88
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Maxline Stettler (Soc.) et de MM. Blaise Michel Pitton (Soc.) et Kugathasan Thavathurai (Soc.).

Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N^{os} 2006/51, 2006/52, 2006/60, 2006/61, 2006/65. (18 janvier 2007.)

Lettre

de la Municipalité conviant le Conseil à une soirée d'information consacrée à la présentation du Schéma directeur intercommunal du Nord lausannois, le jeudi 15 février 2007, à 20 h 00, à la salle du Conseil communal de Prilly, bâtiment Castelmont. (22 janvier 2007.)

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Dominique Marin Wursten et consorts (79 signatures) demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montblesson.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Geneviève Chiché : « Chômage : pas de travail mais peut-être des idées. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition
Dépôt**

de M. Pascal Barone et consorts (519 signatures) contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications
municipales**

- 5 décembre 2006 : Lausanne-Jardins 2009 – Ouverture d'un compte d'attente.
- 11 décembre 2006 : Révision du Plan directeur communal, ouverture d'un compte d'attente.
- 15 décembre 2006 : Acquisitions des immeubles propriété d'Edelweiss Société de Gestion S.A. à l'avenue de Morges.
- 18 décembre 2006 : Pétition des locataires des bâtiments rue Saint-Martin 20-22 sur leurs craintes au sujet de l'installation de l'Espace autogéré à la rue César-Roux et de la nouvelle Dolce Vita à la rue Saint-Martin.
- 19 décembre 2006 : Organisation de la Municipalité pour l'année 2007.
- 3 janvier 2007 : Autorisations d'achats 2006 – Modification des montants alloués à l'unité travaux.
- 3 janvier 2007 : Pétition de M. Bruno Corthésy et consorts (116 signatures) – « Pour l'amélioration de la sécurité des piétonnes et des piétons à l'avenue Vulliemin à Lausanne ».

**Motion
Dépôt**

de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : « Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge. »

**Motion
Dépôt**

de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne. »

**Interpellation
Dépôt**

de M. Marc-Olivier Buffat (LE) et consorts (6 cosignataires) : « Le patron des Docks à quai : pourquoi et comment ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) et consorts (8 cosignataires) : « Application des conventions collectives sur le chantier du m2 : comment la Commune entend-elle intervenir pour contrôler l'application des conventions collectives par Alstom Suisse SA ainsi que par les entreprises sous-traitantes ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Diane Gilliard (AGT) et consorts (9 cosignataires) : « Une charte de la censure syndicale ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Cesla Amarelle (Soc.) : « Régime sans convention collective de travail dans la branche de la coiffure dès le 1^{er} janvier 2007. Que peut faire la Ville ? ».

Interpellation Dépôt	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) : « Quelle priorité sur les passages piétons ? ».
Interpellation Développement	Marc-Olivier Buffat (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Le patron des Docks à quai : pourquoi et comment ? ».
Réponse municipale	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
Discussion	Marc-Olivier Buffat (LE), Silvia Zamora, directrice. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.
Interpellation Développement	Jean-Michel Dolivo (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Application des conventions collectives sur le chantier du m2 : comment la Commune entend-elle intervenir pour contrôler l'application des conventions collectives par Alstom Suisse SA ainsi que par les entreprises sous-traitantes ? ».
Réponse municipale	Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	<u>Jean-Michel Dolivo (AGT), qui dépose la résolution suivante :</u>
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rappelle à la société du Métro Lausanne-Ouchy SA que l'application des dispositions des conventions collectives en vigueur sur l'ensemble du chantier fait partie des conditions d'adjudication des travaux du m2, que les travailleurs soient employés par une entreprise adjudicataire ou une entreprise sous-traitante de celle-ci. Il souhaite aussi que la Municipalité facilite les contrôles au travers des commissions paritaires professionnelles concernées. Il souhaite enfin que la Municipalité informe du résultat de ces contrôles et, le cas échéant, prenne toutes les mesures utiles pour sanctionner l'employeur concerné.</i>
Discussion, suite	Thérèse de Meuron (LE), Grégoire Junod (Soc.), Thérèse de Meuron (LE), Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur, Jean-Michel Dolivo (AGT).
Vote	Le Conseil, avec 2 avis contraires et 1 abstention, adopte la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).
Interpellation Développement	Diane Gilliard (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Une charte de la censure syndicale ».
Déclaration de la Municipalité	Daniel Brélaz, syndic, déclare que pour répondre de manière précise à cette interpellation, il sera nécessaire de prendre des renseignements auprès des instances fédérales, une doctrine d'application ayant été établie par la Confédération et les Cantons suite à des engagements internationaux de la Suisse pris en 1978. Par conséquent, la réponse à cette interpellation ne pourra vraisemblablement pas être émise avant le mois de mars.

Discussion

Nicole Grin (LE), sur le statut d'urgence accordé par le Bureau à cette interpellation, le président, Diane Gilliard (AGT), Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT).

Questions orales

- I.** Charles-Denis Perrin (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- II.** Aline Gabus (AGT) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- III.** Andrea Egli (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** Françoise Longchamp (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

**Rapport s/préavis
N° 2006/51**

**Introduction d'une politique de marketing urbain
et d'un projet de « city management » en Ville de Lausanne**

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (LE)

**Amendements de la
commission**

- **Règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management)**

Article premier – Objet

² *L'activité de cet organisme visera à enrayer le processus de déperdition du commerce urbain et à renforcer l'attractivité de Lausanne, notamment par l'accomplissement des tâches énumérées à l'article 4 du présent règlement, en accord avec la politique des transports de la Municipalité.*

Art. 4 – Tâches

h) (nouvelle) de promouvoir auprès du grand public le partenariat social et les relations de travail conventionnelles en vigueur dans le commerce lausannois.

Art. 9 – Localisation du contribuable

² *La délimitation intervient conformément au plan ~~annexé au présent règlement~~ approuvé par la Municipalité sur préavis de la Fondation.*

- **Conclusions**

^{3bis} *(nouvelle) : de donner mandat à la Municipalité d'inciter les partenaires sociaux à mettre en place rapidement une contribution professionnelle afin de se donner les moyens nécessaires à l'application de la convention collective de travail du commerce lausannois ainsi que de permettre la mise en valeur du partenariat social et des relations de travail conventionnelles en vigueur dans ce secteur ;*

6. *d'octroyer au budget 2007, par un crédit spécial, un montant de Fr. 400'000.– à l'association la Fondation pour le « city management » lausannois précédemment décrite.*

Discussion générale Roland Ostermann (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Ulrich Doepper (Les Verts), Nicole Grin (LE), Myriam Tétaz (AGT), Pierre Santschi (Les Verts), Andrea Egli (AGT), Nicole Grin (LE), Florence Germond (Soc.), Alain Hubler (AGT), Myriam Tétaz (AGT), Daniel Brélaz, syndic, David Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management)

Discussion Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

Article premier Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

Art. 4 Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

Discussion Jean-Michel Dolivo (AGT), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement *Suppression du point g) de l'art. 4 du Règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois.*

Discussion Daniel Brélaz, syndic.

Vote Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** l'article 4 amendé.

Art. 9 Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission.

Art. 10 Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts).

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** l'art. 10.

Vote s/règlement Le Conseil, à une évidente majorité, avec une dizaine d'avis contraires, **accepte** le règlement amendé.

Conclusions

Discussion Roland Ostermann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement Dépôt	<i>Amendement général :</i> <i>Remplacer</i> <ul style="list-style-type: none">• « marketing urbain » par « promotion commerciale urbaine » et• « city management » par « gestion commerciale urbaine » dans l'ensemble des conclusions et le règlement mentionné dans la conclusion 3.
Discussion	Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Jacques Pernet (LE), Nicole Grin (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic, le président, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts).
<u>Conclusion N° 1</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 1.
<u>Conclusion N° 2</u>	<u>Pierre Santschi (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	1A) ab) <i>de soutenir des actions liées au marketing urbain de la Ville de Lausanne dans la mesure où elles vont dans le sens du développement durable.</i>
Discussion	Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts).
Vote	Le Conseil accepte l'amendement de M. Pierre Santschi (Les Verts) par 45 oui, contre 33 non et 5 abstentions.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 2 amendée.
<u>Conclusion N° 3</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 3.
<u>Conclusion N° 3^{bis}</u>	<u>Jean-Louis Blanc (LE)</u> , rapporteur.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 3 ^{bis} nouvelle proposée par la commission.
<u>Conclusion N° 4</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 4.
<u>Conclusion N° 5</u>	<u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose l'amendement suivant :

Amendement Dépôt	5. <i>d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial au au SEGRE de fonctionnement de Fr. 120'000.– pour l'engagement d'un « responsable marketing urbain » au Service des études générales et des relations extérieures pour 2007 (traitement annuel Fr. 98'500.–, assurances sociales Fr. 6100.–, Caisse des pensions Fr. 15'400.–).</i>
Vote	Le Conseil accepte à l'unanimité l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 5 amendée.
<u>Conclusion N° 6</u>	Jean-Louis Blanc (LE), rapporteur.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission.
Vote	Le Conseil, au vote accepte la conclusion N° 6 amendée.
<u>Conclusion N° 7</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 7.
<u>Conclusion N° 8</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N° 8.
Vote final	Le Conseil, au vote, accepte le préavis N° 2006/51 amendé, <u>soit, décide</u> : <ol style="list-style-type: none"> 1. de prendre acte du concept de marketing urbain de la Municipalité pour la Ville de Lausanne ; 2. d'accepter la modification suivante du règlement d'utilisation du Fonds du développement durable : <p style="margin-left: 20px;">1A) ab) <i>de soutenir des actions liées au marketing urbain de la Ville de Lausanne dans la mesure où elles vont dans le sens du développement durable ;</i></p> 3. d'approuver le règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (« city management ») ci-joint en annexe ; 3^{bis} de donner mandat à la Municipalité d'inciter les partenaires sociaux à mettre en place rapidement une contribution professionnelle afin de se donner les moyens nécessaires à l'application de la convention collective de travail du commerce lausannois ainsi que de permettre la mise en valeur du partenariat social et des relations de travail conventionnelles en vigueur dans ce secteur ; 4. d'accepter le prélèvement de Fr. 800'000.– sur le Fonds du développement durable en faveur d'actions de marketing urbain pour les années 2007 à 2009 ; 5. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 120'000.– pour l'engagement d'un « responsable marketing urbain » au Service des études générales et des relations extérieures pour 2007 (traitement annuel Fr. 98'500.–, assurances sociales Fr. 6100.–, Caisse des pensions Fr. 15'400.–) ; 6. d'octroyer au budget 2007, par un crédit spécial, un montant de Fr. 400'000.– à la Fondation pour le « city management » lausannois précédemment décrite ;

./.

7. d'octroyer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 134'000.– pour deux collaborateurs au Service financier, de mai à décembre 2007 (traitement Fr. 107'000.–, assurances sociales Fr. 6600.–, Caisse de pensions Fr. 15'400.–, ordinateurs et imprimante Fr. 5000.–), crédit entièrement facturé au « city management » ;
8. d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 5000.– pour l'adhésion à la Fondation City Management Lausanne.

Règlement concernant la promotion et le développement du commerce lausannois (City Management)

Le Conseil communal de la Ville de Lausanne,

Vu les articles 139 et 167 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003,
Vu l'article 4 de la Loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,

Arrête :

Article premier – Objet

Le présent règlement a pour objet d'autoriser la création d'un organisme chargé d'assurer la promotion et le développement du commerce lausannois et d'en concrétiser l'action.

L'activité de cet organisme visera à enrayer le processus de déperdition du commerce urbain et à renforcer l'attractivité de Lausanne, notamment par l'accomplissement des tâches énumérées à l'article 4 du présent règlement, en accord avec la politique des transports de la Municipalité.

Art. 2 – Fondation City Management Lausanne

Aux fins d'atteindre le but fixé à l'article premier du présent règlement, la Municipalité est autorisée à participer à une Fondation de droit privé au sens des articles 80 ss du Code civil suisse du 10 décembre 1907.

La Fondation à créer sera désignée par la dénomination « Fondation City Management Lausanne ». Elle sera inscrite au registre du commerce.

Art. 3 – Organisation de la Fondation City Management Lausanne

Sous réserve des alinéas suivants, les statuts de la Fondation City Management Lausanne définissent les organes de la Fondation City Management Lausanne ainsi que les compétences qui leur sont dévolues.

La Fondation City Management Lausanne est gérée par un Conseil de fondation, selon les modalités fixées dans ses statuts.

Le Conseil de la Fondation City Management Lausanne, composé de 7 à 9 membres, comptera deux représentants de la Ville de Lausanne.

Le Conseil de la Fondation City Management Lausanne adresse chaque année à la Ville de Lausanne un compte rendu de ses activités, ses comptes révisés, ainsi que son budget pour l'exercice suivant.

./..

La Fondation tient ses comptes de manière à ce que ressortent les données essentielles relatives à chaque quartier au sens de l'art. 9 al. 3 et que l'art. 12 al. 3 et 4 puisse être appliqué.

Art. 4 – Tâches

La Fondation City Management Lausanne est chargée de contribuer à structurer le commerce de détail lausannois, à le promouvoir et à le développer, conformément à l'article premier. A cet effet, elle a notamment pour tâche :

- a) d'évaluer l'attractivité de la Ville de Lausanne et de promouvoir le commerce de détail dans l'intérêt général,
- b) d'analyser la situation du commerce de détail et de proposer des mesures adéquates,
- c) de stimuler le commerce de détail par le biais de différentes animations, actions ou manifestations,
- d) de favoriser l'accès, la visibilité et la rentabilité des commerces de détail,
- e) de favoriser l'installation de nouveaux commerces de détail,
- f) d'affecter une part adéquate – notamment au regard de l'art. 12 du présent règlement – de ses ressources pour financer des associations ou groupements de commerçants de quartiers qui mettent sur pied des projets qui servent les intérêts généraux du commerce de détail,
- g) de financer toute action servant directement ou indirectement les intérêts du commerce de détail,
- h) de promouvoir auprès du grand public le partenariat social et les relations de travail conventionnelles en vigueur dans le commerce lausannois.

La Fondation City Management Lausanne met en œuvre les moyens adéquats pour accomplir ces tâches.

Art. 5 – Ressources

Les ressources à disposition de la Fondation City Management Lausanne sont constituées par :

- a) le produit de la taxe affectée à la promotion et au développement du commerce lausannois, telle que définie aux articles 6 et suivants ci-dessous ;
- b) le produit des placements – de nature conservatoire – qu'elle effectue ;
- c) les contributions de la Ville de Lausanne en relation avec des animations ou des actions particulières ;
- d) des subventions, dons, legs et autres allocations de personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, en Suisse ou à l'étranger.

Art. 6 – Taxe affectée au City Management

La Ville de Lausanne perçoit une taxe affectée à la promotion et au développement du commerce lausannois.

./..

Son produit est reversé durant le deuxième semestre de chaque année par la Ville de Lausanne à la Fondation City Management Lausanne, sous déduction des frais de taxation et de perception. Un premier versement peut être effectué durant le premier trimestre de chaque année en fonction des taxes qui auront déjà été effectivement acquittées.

Le produit de la taxe est entièrement et exclusivement affecté à la Fondation City Management Lausanne, sous déduction des frais de taxation et de perception.

Art. 7 – Assujettissement

Sont assujettis à la taxe (ci-après : les contribuables) :

- a) toutes les personnes physiques ou morales qui exploitent un commerce de détail sur le territoire de la Commune de Lausanne ;
- b) les personnes physiques ou morales qui exploitent sur le territoire de la Commune de Lausanne un parking privé, offrant au public une ou plusieurs places de parc payantes ou gratuites, pour une durée limitée ou illimitée (ci-après : les parkings) ;
- c) les restaurants et cafés exploités sur le territoire de la Commune de Lausanne, y compris les restaurants et cafés intégrés dans des hôtels, quelle que soit la forme juridique de leur exploitation (raison individuelle, société de capitaux, succursale d'une entreprise extra-communale ou extra-cantonale, etc.).

Est réputé commerce de détail, tout local sur rue ou à l'étage, muni ou non de vitrines, accessible à la clientèle, qu'une entreprise commerciale ou artisanale utilise, même occasionnellement ou partiellement, pour la vente aux consommateurs.

Est réputé restaurant ou café, tout local sur rue ou à l'étage, muni ou non de vitrines, qui propose à la vente ou à la consommation sur place des prestations de restauration ou des boissons.

Font notamment partie du cercle des assujettis les commerces de détail et les restaurants répondant aux critères de la liste NOGA de l'Office fédéral de la statistique N^{os} 52 et suivants, respectivement N^{os} 55 et suivants.

Art. 8 – Exonération

Ne sont pas soumis à la taxe :

- a) les parkings mis à disposition par un commerce de détail ou un restaurant déjà assujetti à la taxe au sens de l'art. 7 du présent règlement ;
- b) les places de parc louées pour une durée illimitée directement entre particuliers ;
- c) les commerces de détail répondant aux critères de la liste NOGA de l'Office fédéral de la statistique N^{os} 52.6 à 52.63A, 55.10B à 55.23C et 55.40B à 55.52A.

Par ailleurs, la Municipalité, en tant qu'autorité de taxation, peut exonérer partiellement ou totalement de la taxe un contribuable qui en fait la demande et qui démontre qu'il est au bénéfice de circonstances particulières motivant qu'il soit dispensé de tout ou partie de la taxe.

./..

Art. 9 – Localisation du contribuable

En fonction du lieu où le contribuable exploite son entreprise (commerce de détail, restaurant, etc.), il est réputé être rattaché au centre-ville ou aux quartiers périphériques.

La délimitation intervient conformément au plan approuvé par la Municipalité sur préavis de la Fondation.

Ce plan indique également les différents quartiers, divisés en secteurs, aux fins de l'affectation des ressources de la Fondation conformément à l'art. 12 du présent règlement.

Art. 10 – Critères de fixation du montant de la taxe

La Municipalité de Lausanne fixe chaque année pour chaque contribuable le montant de la taxe, sur la base du préavis émis par la Fondation City Management Lausanne qui propose un budget en relation avec les tâches qui lui sont confiées.

Le montant de la taxe est fixé en fonction des critères suivants :

- a) pour les commerces de détail : en fonction du nombre de personnes employées pour la vente par le contribuable ou effectivement actives pour la vente dans le commerce de détail concerné ;
- b) pour les restaurants et les cafés : en fonction du nombre d'employés ou de personnes effectivement actives dans l'exploitation ;
- c) pour les parkings : en fonction du nombre de places de parking exploitées.

Le nombre de personnes actives dans la vente ou dans la restauration comprend l'employeur lui-même, les gérants du commerce de détail, du restaurant ou du café, l'ensemble du personnel de vente pour les commerces de détail et l'ensemble du personnel d'exploitation pour les restaurants ou cafés, à l'exception du personnel affecté à des tâches purement administratives.

Les restaurants ou cafés exploités par des établissements offrant également l'hébergement (restaurants ou cafés d'hôtels) paient la taxe conformément à l'alinéa 2. Le nombre d'employés ou de personnes actives déterminant se réfère au personnel affecté au restaurant ou café (par ex. cuisiniers, sommeliers, serveurs, etc.). Sur demande motivée, ils peuvent bénéficier d'un rabais de 40% pour tenir compte des prestations servies à la clientèle hébergée.

Les postes de travail occupés à temps partiel sont pris en compte en équivalent plein-temps. La situation au 31 décembre de chaque année est déterminante, sous réserve d'abus de droit.

Les postes de travail occupés par des apprentis ne sont pas inclus dans le calcul des alinéas 2 et 3.

Art. 11 – Montant de la taxe

La taxe annuelle globale pour les commerces de détail et les restaurants ou cafés ne peut être inférieure à CHF 150.– ni supérieure à CHF 20'000.–.

./..

La taxe annuelle pour les parkings est fixée chaque année à un montant qui ne peut être inférieur à CHF 10.– ni supérieur à CHF 20.– par place de parking exploitée.

Art. 12 – Affectation imposée des ressources de la Fondation

La Fondation City Management Lausanne affecte comme suit le montant provenant de la taxe perçue auprès des contribuables dont l'entreprise est localisée au centre-ville :

- 30% sont affectés aux frais généraux de la Fondation ;
- 50% servent à couvrir les coûts afférant aux manifestations organisées au centre-ville ;
- 20% sont redistribués aux associations de commerçants de quartiers du centre-ville.

La Fondation City Management Lausanne affecte comme suit le montant provenant de la taxe perçue auprès des contribuables dont l'entreprise est localisée dans chacun des quartiers de la périphérie, tels que définis à l'art. 9 al. 3 :

- 30% sont affectés aux frais généraux de la Fondation ;
- 20% servent à couvrir les coûts afférant aux manifestations organisées en périphérie ;
- 50% sont redistribués aux associations de commerçants des quartiers périphériques.

Il n'y a pas de transfert des montants excédentaires revenant d'un quartier à un autre, ni du centre-ville vers les quartiers périphériques ou vice-versa.

Les pourcentages mentionnés aux al. 1 et 2 sont des proportions de principe ; la répartition peut être adaptée en fonction des activités concrètes de la Fondation.

Dans l'hypothèse où la taxe perçue pour un exercice excède les charges de la Fondation pour ses frais généraux, pour l'organisation des manifestations et pour la constitution de provisions justifiées pour ses engagements futurs, la taxe perçue durant l'exercice suivant est adaptée.

Art. 13 – Taxation et perception

La Ville de Lausanne est autorité de taxation et de perception.

Elle procède à la taxation de tous les contribuables durant le premier trimestre de chaque année. Pour ce faire, elle établit chaque année la liste des commerces de détail, des restaurants, des cafés et des parkings assujettis au sens de l'art. 7 du présent règlement, selon l'état au 31 décembre de l'année écoulée. Chaque contribuable est tenu d'adresser spontanément jusqu'au 15 janvier de chaque année le formulaire d'annonce indiquant le nombre d'employés actifs, respectivement de places de parc exploitées au 30 juin et au 31 décembre et d'y joindre les pièces justificatives. Le nombre à fournir est la moyenne de la situation au 30 juin et au 31 décembre.

La taxe est due par le contribuable dans les 30 jours à partir de la décision de taxation.

La taxe est prélevée pro rata temporis (nombre de jours sur l'année) en cas de début et/ou fin d'assujettissement en cours d'année. Le contribuable qui quitte le territoire de la Commune ou cesse son activité en cours d'année doit s'annoncer spontanément pour acquitter le montant dû.

./..

Art. 14 – Obligations des contribuables

Chaque contribuable est tenu de s'annoncer spontanément auprès de l'autorité de taxation dès qu'il commence son activité soumise à la taxe.

L'autorité de taxation peut procéder à des contrôles, notamment pour vérifier l'exactitude des éléments annoncés par le contribuable.

Le contribuable qui n'aurait pas reçu le formulaire visé à l'art. 13 al. 2 au 31 décembre est tenu d'en faire la demande.

Art. 15 – Taxation d'office

Lorsque le contribuable ne fournit pas les indications nécessaires pour la taxation ou donne des indications manifestement fausses ou incomplètes, l'autorité de taxation procède, après sommation infructueuse, à une taxation d'office.

Elle évalue alors la situation de manière consciencieuse, cas échéant sur la base du formulaire d'annonce de l'année précédente majoré de 10%, de tous les indices dont elle a connaissance ainsi qu'en faisant appel aux critères expérimentaux.

Art. 16 - Prescription

Le droit de taxer se prescrit par cinq ans à compter de la fin de chaque année civile.

Le droit de percevoir la taxe se prescrit par cinq ans à compter de l'entrée en force de la décision de taxation.

La prescription du droit de taxer et la prescription du droit de percevoir l'impôt sont suspendues, respectivement interrompues conformément à l'art. 170 al. 2 et 3 de la Loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000 (LI).

La prescription du droit de taxer et du droit de percevoir la taxe est en tous les cas acquise dix ans après la fin de l'année civile en cause, respectivement après l'entrée en force de la décision de taxation.

Art. 17 – Réclamation

Le contribuable peut adresser à l'autorité de taxation une réclamation écrite contre la décision de taxation dans les 30 jours qui suivent sa notification.

La réclamation doit contenir au moins les conclusions du contribuable.

Le contribuable qui a fait l'objet d'une taxation d'office peut déposer une réclamation contre cette taxation uniquement pour le motif qu'elle est manifestement inexacte. La réclamation doit alors être motivée et indiquer les moyens de preuve dont le contribuable se prévaut.

La réclamation suspend l'obligation du contribuable d'acquitter la partie contestée de la taxe, jusqu'à ce qu'elle soit tranchée par une décision entrée en force.

./.

Art. 18 - Recours

Toute décision sur réclamation peut faire l'objet d'un recours, écrit et motivé, dans les 30 jours dès sa notification auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales.

Art. 19 – Violation par le contribuable de ses obligations

La violation par le contribuable de ses obligations (art. 14) entraîne le rappel de la taxe tant que le droit de taxer n'est pas prescrit. En cas de soustraction ou de tentative de soustraction, une pénalité allant jusqu'au triple de la taxe éludée peut être prononcée.

Art. 20 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} mai 2007.

Lausanne, le 23 janvier 2007

Le président :
Jean-Luc Chollet

Le secrétaire :
Daniel Hammer

Disposition transitoire : Pour 2007, la taxe est réduite à deux tiers de sa valeur. En dérogation à l'article 13, le délai pour le formulaire d'annonce est fixé au 15 mai 2007.

Rapport s/préavis
N° 2006/52

**Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers
et d'actions ou parts de sociétés immobilières
et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

(Article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne
du 12 novembre 1985)

***Rapportrice : M^{me} Magali Zuercher (Soc.)
[remplacée à la tribune par M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.)]***

Amendement de la
commission

5. *de porter un montant égal au produit de ces dernières opérations au crédit du compte « Immeubles » de la bourse communale ou de celui des Services industriels en augmentation du crédit relatif aux acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières de la présente autorisation générale votée par le Conseil communal.*

Discussion

Sylvianne Bergmann (Les Verts), Serge Segura (LE), qui dépose l'amendement suivant à la conclusion N° 2 :

Amendement
Dépôt

2. *d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de Fr. 30 millions Fr. 20 millions.*

Discussion, suite

Isabelle Truan (LE), Stéphane Montangero (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Nicolas Gillard (LE), Silvia Zamora, directrice.

Votes

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1.

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M. Serge Segura (LE) à la conclusion N° 2.

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 2 du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N^{os} 3 et 4.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion N° 5, puis la conclusion N° 5 amendée.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2006/52, **soit, décide** :

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2006-2011, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, conformément aux dispositions de l'article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985 ;
2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de Fr. 30 millions ;
3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions et les ventes dont la valeur dépasse Fr. 10'000.–, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation et la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions effectuées ;
4. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de ladite législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.– par opération, charges éventuelles comprises ;
5. de porter un montant égal au produit de ces dernières opérations en augmentation du crédit relatif aux acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières de la présente autorisation générale votée par le Conseil communal.

**Rapport s/préavis
N° 2006/60**

**Location de surfaces commerciales dans le cadre de la croissance
des activités multimédia des Services industriels**

Rapporteur : M. Denis Pache (UDC)
[remplacé à la tribune par M. Gilles Meystre (LE)]

Discussion

Albert Graf (UDC), Aline Gabus (AGT), qui dépose l'amendement suivant à la conclusion N° 2 :

**Amendement
Dépôt**

2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement du budget de 2007 de Fr. 251'000.— **Fr. 257'000.—** à porter sur les rubriques suivantes :

7700	Service du multimédia		
7700.301	Traitements	Fr.	30'000.—
7700.303	Assurances sociales	Fr.	1'900.—
7700.305	Assurances accidents	Fr.	1'100.—
7700.312	Eau, énergie et chauffage	Fr.	14'000.—
7700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr.	210'000.—
7700.318	Autres prestations de tiers	Fr.	27'000.—
Total		Fr.	257'000.—

Discussion

Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Gilles Meystre (LE).

Votes

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M^{me} Aline Gabus (AGT) à la conclusion N° 2, puis la conclusion N° 2 amendée.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 3 et 4.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2006/60, **soit, décide :**

- d'autoriser la Municipalité à contracter un bail à loyer d'un montant de Fr. 210'000.— annuels (hors charges) pour entrer en jouissance de locaux sis place de l'Europe 2, qui seront mis à disposition des Services industriels pour leurs activités commerciales dans le domaine du multimédia ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement du budget de 2007 de Fr. 257'000.— à porter sur les rubriques suivantes :

7700	Service du multimédia		
7700.301	Traitements	Fr.	30'000.—
7700.303	Assurances sociales	Fr.	1'900.—
7700.305	Assurances accidents	Fr.	1'100.—
7700.312	Eau, énergie et chauffage	Fr.	14'000.—
7700.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr.	210'000.—
Total		Fr.	257'000.—
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 260'000.— destiné à l'agencement des vitrines et à l'aménagement intérieur des locaux mentionnés au point 1 ;
- d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à l'investissement mentionné au point 3.

Rapport s/préavis
N° 2006/65

**Extension, transformation et rénovation
du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand**

Rapportrice : M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE)
[remplacée à la tribune par M^{me} Françoise Longchamp (LE)]

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 4, puis la conclusion N° 5 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif (y c. mobilier) de Fr. 2'000'000.– pour procéder aux travaux nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil du centre de vie enfantine de l'Ancien-Stand de 88 à 114 places ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1, à raison de Fr. 124'000.– par la rubrique 3302.331 du budget du Service du logement et des gérances et à raison de Fr. 76'000.– par la rubrique 5900.331 du budget du Service de la petite enfance ;
3. de faire figurer sous les rubriques 3302.390 et 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente 5900.581.585 ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1 ;
5. d'accorder un crédit spécial de Fr. 63'900.–, compensé partiellement par des recettes de Fr. 6500.–, sur le budget de fonctionnement de 2007 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à répartir sous les rubriques suivantes :

5900.301	« Traitements »	Fr.	51'400.–
5900.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	3'300.–
5900.304	« Cotisations à la caisse de pensions »	Fr.	7'100.–
5900.313	« Marchandises »	Fr.	2'100.–
5900.434	« Redevances et prestations facturées »	Fr.	6'500.–

Clôture

La séance est levée à 23 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Cesla Amarelle, Marlène Bérard, Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Yves-André Cavin, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marie Deveaud, Aline Gabus, Diane Gilliard, Philippe Jacquat, André Mach, Isabelle Mayor, Thi Nguyen, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	85
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N^{os} 2006/27, 2006/53 et 2006/61. (8 février 2007.)

**Communications
municipales**

- 18 janvier 2007 : Médaille d'or de la Ville de Lausanne.
- 22 janvier 2007 : Pétition Hernàn Vargas « pour une maison des cultures à Lausanne. Pétition du Centre culturel chilien « pour des locaux à Lausanne ».
- 6 février 2007 : Liste des crédits d'investissements bouclés en 2006 – Liste des crédits votés ayant fait l'objet d'une demande de prolongation (état au 31.12.2006).
- 7 février 2007 : Ouverture d'un compte d'attente pour la transformation et rénovation lourdes, nouvelle affectation en logements du marché libre de l'immeuble rue de la Pontaise 15, à Lausanne.
- 7 février 2007 : Départ de M^{me} Marie-Claude Jequier, cheffe du Service de la culture. Nomination de M. Fabien Ruf.

**Question
Réponse**

Réponse à la question (N^o 50) de M. Marc Dunant (Soc.) : « Téléréseau : quels partenaires pour quels abonnés ? ». (6 février 2007.)

**Question
Dépôt**

de M. Grégoire Junod (Soc.) : « Lausanne complice d'une publicité commerciale adressée à ses nouveaux habitants ? ».

Motion
Dépôt de M. Marc-Olivier Buffat (LE) et consorts (1 cosignataire) demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne.

Interpellation
Dépôt de M^{me} Marlène Bérard (LE) et consorts (4 cosignataires) sur les Docks.
L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt de M^{me} Françoise Longchamp (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Les cyclistes pourraient être invités dans les rues piétonnes. »
L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt de M. Marc-Olivier Buffat (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Abus d'aide sociale (suite mais pas encore fin...). »
L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt de M. Stéphane Montangero (Soc.) : « Concurrence fiscale : combien de 'Johnnys' et combien de 'lits chauds' à Lausanne ? ».

Questions orales

I. Charles-Denis Perrin (LE) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

II. Martine Fiora-Guttman (LE) ; Olivier Français, directeur des Travaux.

III. Isabelle Truan (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

IV. Luc Chessex (AGT) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport s/préavis
N° 2006/27

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre
la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest
des parcelles N^{os} 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt**

Addenda au plan légalisé N° 643 du 9 juin 1989

Vente et pacte d'emption

Rapporteur : M. Maurice Calame (LE)

Amendement de la commission	<p>1. <i>d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest des parcelles N^{os} 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt, addenda au plan légalisé N^o 643 du 9 juin 1989, avec la modification suivante :</i></p> <p><i>Article 10: Des places de parc seront réalisées dans une construction partiellement enterrée à raison d'une place au minimum par logement et au maximum 15 places pour les véhicules légers et de 0,5 place/pièce au minimum pour les deux-roues. Le volume du parking enterré pourra déborder du périmètre figuré à titre indicatif jusqu'en limite de propriété, mais ne pourra pas dépasser la limite côté ouest fixée par le plan. La hauteur de l'acrotère par rapport au point le plus bas du terrain naturel ne dépassera pas 1,8 m.</i></p>
Discussion générale	<p>Laurent Guidetti (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Guy-Pascal Gaudard (LE), Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels, Guy-Pascal Gaudard (LE), Jean-Yves Pidoux, directeur, Raphaël Abbet (UDC).</p>
	<p>5. Règlement</p>
Discussion	<p>Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.</p>
Art. 10	<p>Maurice Calame (LE), rapporteur.</p>
Vote	<p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte l'amendement de la commission à l'art. 10.</p>
Vote s/règlement	<p>Le Conseil, sans avis contraires, mais avec quelques abstentions, accepte le règlement amendé.</p>
	<p>6. Procédure</p>
Discussion	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, avec une dizaine d'abstentions, accepte les conclusions N^{os} 1 et 2 du préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, refuse la conclusion N^o 3 du préavis.</p>
Discussion	<p>Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, <u>Jacques Pernet (LE)</u>, qui demande la <u>contre-épreuve</u>, Laurent Guidetti (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur, Laurent Guidetti (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Raphaël Abbet (UDC), Olivier Français, directeur, Yves Ferrari (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jacques Pernet (LE).</p>
Contre-épreuve	<p>Le Conseil, par 34 oui, 16 non et 27 abstentions, accepte la conclusion N^o 3 du préavis.</p>
Vote s/conclusions, suite	<p>Le Conseil, au vote, accepte la conclusion N^o 4, puis les conclusions N^{os} 5 à 8 du préavis, soit, décide :</p>

1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route du Pavement, le chemin de la Motte, la limite ouest des parcelles N^{os} 2772, 2773, 2774 et le chemin de la Forêt, addenda au plan légalisé N^o 643 du 9 juin 1989, avec la modification suivante :
Article 10 : Des places de parc seront réalisées dans une construction partiellement enterrée à raison d'une place au minimum par logement et au maximum 15 places pour les véhicules légers et de 0,5 place/pièce au minimum pour les deux-roues. Le volume du parking enterré pourra déborder du périmètre figuré à titre indicatif jusqu'en limite de propriété, mais ne pourra pas dépasser la limite côté ouest fixée par le plan. La hauteur de l'acrotère par rapport au point le plus bas du terrain naturel ne dépassera pas 1,8 m.
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux 4 oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
4. d'approuver la convention entre la Ville de Lausanne et le propriétaire de la parcelle N^o 2774 telle qu'elle figure au chapitre 7 ;
5. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N^o 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis
N^o 2006/53

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre
la rue des Terreaux, la parcelle N^o 549, la rue de Genève
et la parcelle N^o 540**

**Addenda au plan d'extension N^o 618 (Jumelles – Chauderon)
et au plan partiel d'affectation N^o 635 (Jumelles – Bel-Air)**

Vente d'une parcelle, modification et constitution de servitudes

Rapportrice : M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

1. *d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation (PGA) le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la parcelle N^o 549, la rue de Genève et la parcelle N^o 540 ; addenda au plan d'extension N^o 618 (Jumelles – Chauderon) et au plan partiel d'affectation N^o 635 (Jumelles – Bel-Air), avec la modification suivante :*

	<p><i>Article 6 : Dans les secteurs constructibles A, B et C sera obligatoirement aménagée une liaison piétonnière publique reliant confortablement et directement la rue des Terreaux et la rue de Genève. Cette liaison aura une section en coupe vide constante minimale de 25 m², avec un passage principalement vitré. Cependant, la Municipalité peut autoriser une diminution de cette surface à 20 m² si le choix architectural retenu procure un effet comparable (passage principalement vitré ou passerelle traversant un grand volume par exemple). Les sections existant lors de la légalisation du plan qui ne sont pas touchées par le projet peuvent être maintenues.</i></p>
Discussion générale	<u>Andrea Eggli (AGT)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>Suppression des conclusions 4 et 5 et reprise de la numérotation en conséquence.</i>
Discussion générale, suite	<u>Florence Germond (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<i>4^{bis} : de lier la vente de la parcelle présentée à la conclusion 4 à l'inscription d'une servitude au Registre foncier qui prévoit que l'accès principal ainsi que l'adresse des logements soit garanti depuis la rue des Terreaux en tout temps. Par ailleurs, d'autres accès peuvent être aménagés depuis la rue de Genève.</i>
Discussion	Olivier Français, directeur des Travaux, <u>Andrea Eggli (AGT)</u> , Olivier Français, directeur, <u>Benoît Biéler (Les Verts)</u> , <u>Andrea Eggli (AGT)</u> , Yves Ferrari (Les Verts), <u>Raphaël Abbet (UDC)</u> , Olivier Français, directeur, <u>Magali Zuercher (Soc.)</u> , Olivier Français, directeur, <u>Benoît Biéler (Les Verts)</u> , qui demande le <u>renvoi de la votation</u> en vertu de l'art. 76 RCCL.
Renvoi	
Discussion s/renvoi	<u>Thérèse de Meuron (LE)</u> , <u>Elisabeth Müller (Les Verts)</u> , qui demande une <u>nouvelle séance de commission</u> , Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Olivier Français, directeur, qui propose également une nouvelle séance de commission, Eddy Ansermet (LE), <u>Andrea Eggli (AGT)</u> , <u>Nicolas Gillard (LE)</u> , <u>Thérèse de Meuron (LE)</u> .
Vote s/renvoi	La demande de M. Benoît Biéler (Les Verts) et celle de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) étant appuyées par un nombre suffisant de voix, la votation sur cet objet est reportée ; la commission sera reconvoquée entre-temps.
Rapport s/préavis N° 2006/61	<p>Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne</p> <p>Demande de crédits pour la réalisation des phases I et II</p> <p><u>Rapportrice</u> : M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.)</p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les conclusions N ^{os} 1 et 2 du préavis, <u>soit, décide</u> :

Rapport s/rapport
N° 2006/1

Déterminations de
la Commission

Discussion

Motions N°s 7 à 9

Motions N°s 11 et 12

Motion N° 24

Vote

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 128'200'000.– destiné à la réalisation des deux premières phases de travaux de renouvellement du réseau électrique des Services industriels qui s'échelonnent respectivement sur la période 2007-2016 et 2007-2011 ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements ainsi que les prestations de personnel internes relatives à ces investissements.

**Rapport sur l'état des motions, postulats et projets de règlements
en suspens**

**Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.),
président de la Commission de gestion**

Le Conseil (...) décide :

1. de fixer les nouveaux délais suivants :

28 février 2007 : motion N° 22 ;

31 mars 2007 : motions N°s 1 à 4, 6, 13, 18, 23, 25, 26, 28, 29, 32, 33 et 35 ;
postulats N°s 37, 39, 41, 43, 44, 46 et 47 ;
projets de règlements N°s 50 à 56 ;

30 juin 2007 : motions N°s 7 à 12, 15 à 17, 20, 21, 24, 27 et 31 ;
postulat N° 40 ;

30 septembre 2007 : postulat N° 45 ;

31 décembre 2007 : motions N°s 5, 19, 34 ;
postulat N° 48 ; (+ N° 49 à trancher !)

31 décembre 2008 : motion N° 14 ;

2. de classer le postulat N° 42 ;

3. de prendre acte que le Conseil a reçu pour les motions N°s 30 et 35 et le postulat N° 38, des réponses en cours de traitement.

Les propositions de la Municipalité ou de la Commission qui ne suscitent pas de discussion sont considérées comme adoptées.

Andrea Egli (AGT), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Marc-Olivier Buffat (LE).

Françoise Longchamp (LE).

Le Conseil, au vote, **accepte** la proposition de la Commission.

11^e séance du mardi 13 février 2007

Motion N° 28	Jacques-Etienne Rastorfer (LE), rapporteur, qui relève que la réponse à cette motion est en cours de traitement.
Postulat N° 42	Adèle Thorens (Les Verts).
Vote	Le Conseil au vote, accepte le classement de ce postulat.
Postulat N° 49	<u>Marc-Olivier Buffat (LE)</u> , qui propose un nouveau délai de réponse au <u>30 juin 2007</u> (au lieu du 31 décembre 2007).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la proposition de M. Marc-Olivier Buffat (LE).
Discussion finale	Roland Ostermann (Les Verts).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les conclusions amendées du rapport N° 2006/1, soit, décide : 1. de fixer les nouveaux délais suivants : <u>28 février 2007</u> : motion N° 22 ; <u>31 mars 2007</u> : motions N°s 1 à 4, 6, 13, 18, 23, 25, 26, 29, 32, 33 et 35 ; postulats N°s 37, 39, 41, 43, 44, 46 et 47 ; projets de règlements N°s 50 à 56 ; <u>30 juin 2007</u> : motions N°s 7 à 12, 15 à 17, 20, 21, 24, 27 et 31 ; postulats N°s 40 et 49 ; <u>30 septembre 2007</u> : postulat N° 45 ; <u>31 décembre 2007</u> : motions N°s 5, 19, 34 ; postulat N° 48 ; <u>31 décembre 2008</u> : motion N° 14 ; 2. de classer le postulat N° 42 ; 3. de prendre acte que le Conseil a reçu pour les motions N°s 28, 30 et 36 et le postulat N° 38, des réponses en cours de traitement.
Interpellation Développement	Françoise Longchamp (LE), cosignataire, développe l'interpellation urgente de M ^{me} Marlène Bérard (LE) sur les Docks.
Réponse municipale	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
Discussion	Jean-Michel Dolivo (AGT), qui développe la résolution qu'il déposera ultérieurement, Daniel Brélaz, syndic, <u>Tristan Gratier (LE)</u> , qui demande une <u>interruption de séance</u> , Alain Hubler (AGT), Claude-Alain Voiblet (UDC), <u>Evelyne Knecht (AGT)</u> , qui demande que les groupes décident également de l'opportunité de traiter le point 17 de l'ordre du jour (motion A. Hubler « De solides amarres pour les Docks ! ») lors de la présente séance.

Interruption de séance	A 22 h 10, le président annonce une <u>interruption de séance</u> de dix minutes. Au terme desquelles LausannEnsemble demande une prolongation, accordée par le président.
Reprise	A 22 h 35, le président reprend la séance et demande qu'un représentant de chaque groupe politique donne les positions et résultats de la réflexion de son groupe.
Discussion	Tristan Gratier (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Solange Peters (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Tristan Gratier (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Adèle Thorens (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Solange Peters (Soc.), Evelyne Knecht (AGT).
Interruption de séance	A 23 h 00, le président annonce une <u>interruption de séance</u> de dix minutes, pour décider du nombre de membres que comptera la commission, et de la désignation de ses membres.
Reprise	A 23 h 10, le président reprend la séance et propose au Conseil d'entendre préalablement la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT), d'en discuter et de la voter, puis d'examiner la possibilité de lier la création de la commission à la motion de M. Alain Hubler ou pas.
Discussion	<u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u> dépose sa résolution :
Résolution <i>Dépôt</i>	<p>« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accepte de charger la commission qui sera désignée pour étudier la motion 'De solides amarres pour les Docks !' d'un audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation des Musiques Actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks.</i></p> <p>» <i>Le Conseil communal souhaite qu'à cette fin, la Municipalité accorde toutes les facilités, moyens et ressources pour que cet audit aboutisse avant la demande de crédit complémentaire.</i> »</p>
Discussion <i>[Motion, dépôt]</i>	Tristan Gratier (LE), Daniel Brélaz, syndic, Claude-Alain Voiblet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, <u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui dépose une <u>motion</u> [« <i>Motion demandant un audit pour déterminer le degré de responsabilité des membres actuels et anciens du Conseil de Fondation des Musiques Actuelles</i> »], Daniel Brélaz, syndic, Silvia Zamora, directrice.
Vote	Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).
Motion	de M. Alain Hubler (AGT) et consorts : « De solides amarres pour les Docks ! ».
Renvoi	<u>Alain Hubler (AGT)</u> demande le <u>renvoi en commission</u> .

Discussion préalable Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (LE), Alain Hubler (AGT), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Nicolas Gillard (LE), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Evelyne Knecht (AGT).

La demande de M. Alain Hubler (AGT) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Commission Le président ouvre la discussion sur le nombre de membres que devra compter la commission (10 ou 17 membres).

Discussion Solange Peters (Soc.).

Vote Le Conseil, à l'unanimité, **décide** que la commission à nommer sera composée de dix membres.

Le président ouvre la discussion sur la présidence de cette commission, et sur sa nomination séance tenante.

Discussion Gilles Meystre (LE), qui propose de reporter la nomination de la commission à vendredi, Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), qui souhaite qu'elle soit nommée séance tenante.

Vote Le Conseil, au vote, **décide** de désigner les membres de la commission séance tenante. La présidence sera attribuée selon le tournus établi par tirage au sort au début de la législature.

Clôture La séance est levée à 23 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Caroline Alvarez, Marie Deveaud, Aline Gabus, Alain Hubler, François Huguenet, Philippe Jacquat, Evelyne Knecht, Thérèse de Meuron, Charles-Denis Perrin, Laurent Rochat, Francisco Ruiz Vazquez.

Membres absents non excusés : Cesla Amarelle.

Membres présents	88
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis et rapport-préavis N^{os} 2006/40, 2006/53 et 2006/64. (8 mars 2007.)

Démission

du Conseil communal de M^{me} Anne-Marie Krauss Rebeaud (Les Verts), avec effet au 31 mars 2007. (Lettre du 11 mars 2007.)

Démission

de la Commission permanente de gestion de M^{me} Anna Zürcher (Soc.), avec effet immédiat. (Lettre du 12 mars 2007.)

Communications municipales

- 13 février 2007 : Projet Métamorphose – Ouverture d'un compte d'attente.
- 19 février 2007 : Rénovation et modernisation des WC publics – Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer les mandats des architectes et des ingénieurs spécialisés.
- 20 février 2007 : Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : ratification par la Ville de Lausanne.
- 28 février 2007 : Pétition d'un groupement des habitants du quartier de la Violette et de la Société de développement du Nord contre le projet de construction d'un bâtiment de 13 logements au chemin des Grandes-Roches après démolition du bâtiment existant (Foyer du Soldat).

Communication du Conseil

- 14 février 2007 : Organisation de la Commission permanente des finances du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 – Modifications.

Motion Dépôt	de M ^{me} Françoise Longchamp (LE) : « Un audit pour déterminer le degré de responsabilité des membres actuels et anciens du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles. » _____
Motion Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Métamorphose : pour une démarche participative. » _____
Motion Dépôt	de M. Alain Hubler (AGT) : « Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. » _____
Postulat Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (2 cosignataires) : « Transports d'enfants en taxis : se donner les moyens de respecter la loi ! » _____
Postulat Dépôt	de M. Laurent Guidetti (Soc.) : « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ! ». _____
Postulat Dépôt	de M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : « Pour une 'énergie' incitative et non contraignante. » _____
Postulat Dépôt	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : « Les coopératives de locataires : une façon d'accéder au logement à promouvoir. » _____
Projet de règlement Dépôt	de M ^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.) : « Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne : Indemnités pour frais de baby-sitting. » _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien. » _____
Interpellation Dépôt	de M. Nicolas Gillard (LE) et consorts (5 cosignataires) : « Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal : un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville ? » _____
Questions orales	
I.	Elisabeth Müller (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
II.	Adèle Thorens (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des Travaux, Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

- III. Olivier Martin (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- IV. Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic.
- V. Roger Cosandey (Soc.) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- VI. Françoise Longchamp (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport s/préavis
N° 2006/40**

Société coopérative Le Logement Idéal
Constitution d'un nouveau droit distinct et permanent de superficie
(destiné à remplacer et prolonger un droit de superficie constitué en 1959)
Rapporteur : M. André Gebhardt (Les Verts)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité à constituer un nouveau droit distinct et permanent de superficie, d'une durée de septante ans dès la date de son immatriculation au Registre foncier, en faveur de la Société coopérative le Logement Idéal, grevant la parcelle communale N° 2630 située au chemin d'Entre-Bois 36, 38 et 40 en remplacement de l'ancien droit distinct et permanent de superficie inscrit au Registre foncier le 10 juin 1959.

**Préavis N° 2006/53
Rapport
complémentaire**

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre
la rue des Terreaux, la parcelle N° 549, la rue de Genève
et la parcelle N° 540**

**Addenda au plan d'extension N° 618 (Jumelles – Chauderon)
et au plan partiel d'affectation N° 635 (Jumelles – Bel-Air)**

Vente d'une parcelle, modification et constitution de servitudes

Rapportrice : M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts)

**Amendement de la
commission**

(L'amendement de M^{me} Florence Germond (Soc.) devient :)

4^{bis} (nouvelle) : *de lier la vente de la parcelle présentée à la conclusion 4 à l'inscription d'une servitude de passage public en faveur de la Commune qui garantit l'accès aux logements depuis la rue des Terreaux en tout temps ainsi que les adresses sur ladite rue. Par ailleurs, d'autres accès peuvent être aménagés depuis la rue de Genève.*

**Reprise de la
discussion générale**

Andrea Egli (AGT), Nicolas Gillard (LE), Olivier Français, directeur des Travaux.

5. Règlement

Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

Art. 6

Elisabeth Müller (Les Verts), rapportrice.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à l'art. 6.

Le Conseil, au vote, **accepte** le chapitre III amendé.

Vote s/règlement

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** le règlement amendé.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 3 du préavis.

Discussion

Andrea Egli (AGT).

Vote, suite

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 4 et 5 du préavis, et **refuse** ainsi l'amendement de M^{me} Andrea Egli (AGT) demandant leur suppression.

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N^o 4^{bis} nouvelle, puis les conclusions N^{os} 6 à 8, et enfin la conclusion N^o 9, **soit, décide** :

1. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation (PGA) le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la rue des Terreaux, la parcelle N^o 549, la rue de Genève et la parcelle N^o 540 ; addenda au plan d'extension N^o 618 (Jumelles – Chauderon) et au plan partiel d'affectation N^o 635 (Jumelles – Bel-Air), avec la modification suivante :

Article 6 : Dans les secteurs constructibles A, B et C sera obligatoirement aménagée une liaison piétonnière publique reliant confortablement et directement la rue des Terreaux et la rue de Genève. Cette liaison aura une section en coupe vide constante minimale de 25 m², avec un passage principalement vitré. Cependant, la Municipalité peut autoriser une diminution de cette surface à 20 m² si le choix architectural retenu procure un effet comparable. Les sections existant lors de la légalisation du plan qui ne sont pas touchées par le projet peuvent être maintenues.

2. de radier du Plan général d'affectation (PGA) les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. de prendre acte du retrait de l'opposition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (MDL) ;
4. d'autoriser la Municipalité à mettre en vente la parcelle N^o 20'331, passage des Jumelles, située entre les parcelles N^{os} 543 et 548 et entre les rues de Genève et des Terreaux, au prix de Fr. 250'000.–, à modifier la servitude N^o 490'226 et à constituer une servitude de passage public à pied et usage des escaliers et des escaliers mécaniques ;
- 4^{bis} de lier la vente de la parcelle présentée à la conclusion 4 à l'inscription d'une servitude de passage public en faveur de la Commune qui garantit l'accès aux logements depuis la rue des Terreaux en tout temps ainsi que les adresses sur ladite rue. Par ailleurs, d'autres accès peuvent être aménagés depuis la rue de Genève ;

./.

5. d'augmenter du montant ci-dessus le crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion 2 du préavis N° 2002/4 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (article 17, chiffre 6 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985) » ;
6. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
7. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
8. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 6 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
9. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/r.-préavis
N° 2006/64

**Création de places d'apprentissage
au sein de l'administration communale**

Réponse au postulat de M. Grégoire Junod

Rapportrice : M^{me} Nicole Grin (LE)

Discussion

Grégoire Junod (Soc.), Guy Gaudard (LE), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 6 du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Grégoire Junod demandant de doubler le nombre des places d'apprentissage à la Commune d'ici 2008 ;
2. d'allouer au Service du personnel un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 de Fr. 63'000.– afin de couvrir les frais de personnel nécessaires à l'engagement d'un formateur à 50% dès le mois de mai et de six apprentis de commerce dès le mois d'août, crédit à répartir comme suit :

1200.301	Traitements (formateur et apprentis)	48'400.–
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	3'100.–
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	3'300.–
1200.305	Assurances accidents	100.–
1200.309.1	Primes maladie pour les apprentis	3'300.–
1200.309	Frais de matériel scolaire & cours interentreprises	4'800.–
	TOTAL	63'000.–

./.

3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'660'000.– destinés à la création d'un centre de formation technique sur le site de Malley et au réaménagement des bâtiments de la rue de Genève 34 et 38, somme à porter au débit des comptes suivants du bilan des SIL :

a) Centre de formation technique de Malley	3'185'000.–
Immeubles administratifs	475'000.–
– rue de Genève 34	220'000.–
– rue de Genève 38	255'000.–
Total	3'660'000.–
4. d'amortir annuellement ce montant à raison de Fr. 366'000.– par la rubrique 7000.331 « Amortissement des dépenses d'investissement » du budget de la Direction des services industriels, Service du développement stratégique ;
5. de faire figurer sous la rubrique 7000.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des services industriels, Service du développement stratégique, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné au point 3 ci-dessus ;
6. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 3 le compte d'attente ouvert pour réaliser les études préliminaires nécessaires à l'aménagement du site de Malley.

Interpellation

urgente de M^{me} Diane Gilliard (AGT) et consorts : « Une charte de la censure syndicale ».

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Diane Gilliard (AGT), Jean-Michel Dolivo (AGT), Raphaël Abbet (UDC), Daniel Brélaz, syndic, Diane Gilliard (AGT), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité établisse des règles négociées avec les associations du personnel en matière d'exercice des activités et de l'information syndicales sur les lieux de travail. Il souhaite également que la Municipalité respecte les droits des salariés conformément aux dispositions de la Convention C 151 de l'OIT.

Discussion

Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil **adopte** la résolution de l'interpellatrice par 47 oui, contre 16 non et 3 abstentions.

Interpellation
Développement

Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Les cyclistes pourraient être invités dans les rues piétonnes ».

Réponse municipale

Olivier Français, directeur des Travaux.

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

Résolution <i>Dépôt</i>	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité appuie systématiquement et concrètement le retour des cyclistes sur la chaussée en aménageant, en priorité sur celle-ci, des conditions physiques d'amélioration de leur sécurité, conformément au Plan directeur communal.</i>
Discussion, suite	Myriam Tétaz (AGT), Florence Germond (Soc.), Andrea Egli (AGT), Françoise Longchamp (LE), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
Vote	Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M. Pierre Santschi (Les Verts).
Interpellation Développement	Marc-Olivier Buffat (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Abus d'aide sociale (suite mais pas encore fin...) ». La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.
Motion Discussion préalable	de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : « Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 ^{bis} – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie ».
Auteur	Jean-Michel Dolivo (AGT).
Renvoi	Nicolas Gillard (LE) demande le renvoi en commission. Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
Postulat Discussion préalable	de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts pour que le Nord de Lausanne puisse rester vivant et se développer durablement.
Auteur	Gilles Meystre (LE), au nom de l'auteur, demande le renvoi à la Municipalité.
Vote	Le Conseil, au vote, décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
Rapport s/r.-préavis N° 2006/6	Projet « Pôle Suisse Occidentale » Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux « Les lumières de la ville. Lausanne et les mutations des sociétés électriques » <u>Rapporteur</u> : M. Denis Pache (UDC)
Amendement de la commission	2. (<i>nouvelle</i>) de demander à la Municipalité de faire inscrire dans la stratégie du PSO un objectif en matière de développement des nouvelles énergies renouvelables.

Discussion

Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 et 2 (amendée) du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Yves Pidoux portant sur les mutations en cours dans le paysage électrique suisse et sur les moyens dont dispose la Ville de Lausanne, en tant qu'actionnaire d'EOS Holding et de CVE-Romande Energie, pour préserver en mains publiques une capacité d'influer sur l'approvisionnement et la fourniture en énergie électrique ;
2. de demander à la Municipalité de faire inscrire dans la stratégie du PSO un objectif en matière de développement des nouvelles énergies renouvelables.

**Rapport s/r.-préavis
N° 2006/22**

Réponse au postulat de M. Marc Vuilleumier

**« Pour le maintien du service public
dans le secteur des pompes funèbres »**

Rapportrice : M^{me} Nicole Grin (LE)

Discussion

David Payot (AGT), Nicole Grin (LE), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

de prendre acte de la réponse au postulat de M. Marc Vuilleumier « Pour le maintien du service public dans le secteur des pompes funèbres ».

Rapport s/postulat

Postulat de M. Stéphane Montangero

« Mieux réussir l'Eurofoot 2008 que le Mondial 2006 ! »

Rapporteur : M. Laurent Guidetti (Soc.)

Discussion

Myriam Tétaz (AGT), Xavier de Haller (LE), Stéphane Montangero (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 22 h 05.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Marie Deveaud, Aline Gabus, Nicole Graber, Julian Thomas Hottinger, Thi Nguyen, Blaise Michel Pitton, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Francis Pittet, Elena Torriani.

Membres présents	90
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Lettre

de M. Olivier Français, conseiller municipal, priant d'excuser son absence entre 18 h 00 et 19 h 00. (20 mars 2007.)

**Communications
municipales**

- 6 mars 2007 : Demande d'utilisation d'un crédit du Fonds communal pour le développement durable à titre de subvention pour l'utilisation de l'énergie solaire thermique pour l'hostellerie des Chevreuils, route de Jorat 80 à Verschez-les-Blanc.
- 6 mars 2007 : Courses de loisirs des personnes à mobilité réduite.
- 12 mars 2007 : Suites données par la Municipalité à la résolution Grégoire Junod relative à la suppression de postes au bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) du Service du travail et de l'intégration (STI).
- 19 mars 2007 : Immeuble route de Berne 302, à Lausanne – Propriété de la Commune de Lausanne. Incendie – Ouverture d'un compte d'attente pour les travaux de rénovation.
- 23 mars 2007 : Assemblée générale de Lausanne Région.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Florence Germond (Soc.) : « Les ordinateurs de la Ville sont-ils produits dans la dignité ? ».

**Interpellation
Dépôt**

de M. Pierre Dallèves (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Fraude à l'aide sociale lausannoise : faut-il la bagatelliser ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Alain Hubler (AGT) et consorts (4 cosignataires) : « Rock'n'roll gratuit payant ou à la carte ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Diminution des indemnités chômage pour les plus de 50 ans ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Marlène Bérard (LE) et consorts (5 cosignataires) : « Distribution de seringues, comment font les toxicomanes ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « La gestion des dépenses publiques selon la majorité de gauche à la tête de la Ville de Lausanne ».

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M^{me} Anna Zürcher (Soc.).

M. Stéphane Montangero, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Blaise Michel Pitton (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Blaise Michel Pitton (Soc.) comme membre de la Commission permanente de gestion.

Questions orales

- I.** Xavier de Haller (LE) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
- II.** Claude Mettraux (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.
- III.** Andrea Egli (AGT) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- IV.** Evelyne Knecht (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic.

**Interpellation
Développement**

Pierre Dallèves (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Fraude à l'aide sociale lausannoise : faut-il la bagatelliser ? ».

Réponse municipale	Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	Serge Segura (LE), <u>Pierre Dallèves (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Ville dépose systématiquement plainte pénale dans tous les cas d'infractions commises à son égard.</i>
Discussion	Jean-Michel Dolivo (AGT), Diane Gilliard (AGT), Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, <u>Tristan Gratier (LE)</u> , qui demande le vote de la résolution par <u>appel nominal</u> , Thérèse de Meuron (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Cesla Amarelle (Soc.), Andrea Egli (AGT), Nicole Grin (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Christophe Bourquin, directeur, <u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive une politique favorable à la mise en place d'un dispositif d'aide sociale répondant aux besoins des personnes les plus démunies habitant à Lausanne et, dans ce cadre, agisse par tous les moyens utiles pour veiller à l'absence de toute fraude et les dénoncer, le cas échéant, en respectant le principe de proportionnalité.</i>
Discussion	Filip Uffer (Soc.), Thérèse de Meuron (LE), Pierre Dallèves (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur.
Vote	La demande de M. Tristan Gratier (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil procède à l'appel nominal :
Appel nominal	Oui : Ansermet Eddy, Bébox Jean-Pierre, Bérard Marlène, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Dallèves Pierre, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttmann Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain. (32.) Non : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Bergmann Sylvianne, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chessex Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gebhardt André, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Krauss Rebeaud Anne-Marie, Mach André, Mivelaz Philippe, Montangero Stéphane, Müller Elisabeth, Payot David, Peters Solange, Philipoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Rochat Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thavathurai Kugathan, Thorens Adèle, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (54.)

Abstentions : Mayor Isabelle, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Santschi Pierre. (4.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** la résolution de M. Pierre Dallèves (LE) par 54 non, 32 oui et 4 abstentions.

Vote

Le Conseil **refuse** la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) par 38 non, 34 oui, 12 abstentions.

**Interpellation
Développement**

Alain Hubler (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « Rock'n'roll gratuit payant ou à la carte ? ».

Réponse municipale

Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Discussion

Alain Hubler (AGT), Marc Vuilleumier, directeur, Alain Hubler (AGT), Marc Vuilleumier, directeur, Gilles Meystre (LE), Alain Hubler (AGT), Sylvie Favre Truffer (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Caroline Alvarez, Marie Deveaud, Sylvie Freymond, Aline Gabus, Nicole Graber, Julian Thomas Hottinger, Thi Nguyen, Blaise Michel Pitton.

Membres absents non excusés : Francis Pittet, Elena Torriani.

Membres présents	89
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 35, en la salle du Conseil.

**Interpellation
Développement**

Claire Attinger Doepper (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Diminution des indemnités chômage pour les plus de 50 ans ».

Réponse municipale

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion

Diane Gilliard (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Claire Attinger Doepper (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

**Interpellation
Développement**

Marlène Bérard (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Distribution de seringues, comment font les toxicomanes ? ».

Réponse municipale

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion

Solange Peters (Soc.), Nicole Grin (LE), Nicolas Gillard (LE), Solange Peters (Soc.), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Marc-Olivier Buffat (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Marlène Bérard (LE), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne les mesures nécessaires pour que la vente de seringues stériles par automate respecte la sécurité sanitaire, l'information, le mode d'utilisation des produits et les autres exigences légales imposées par la législation fédérale et cantonale.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin, directeur.

Vote	Le Conseil, au vote, refuse la résolution de M ^{me} Marlène Bérard (LE). _____
Postulat	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) pour des W.-C. publics accueillants à Lausanne.
Auteur	Elisabeth Müller (Les Verts) demande le renvoi à la Municipalité.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé. Le Conseil décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Postulat	de M ^{me} Isabelle Truan (LE) : « Création d'un espace public et renforcement du pôle de quartier des Bergières ».
Auteur	Isabelle Truan (LE) demande le renvoi à la Municipalité.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé. Le Conseil décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Postulat	de M ^{me} Marlène Bérard (LE) : « Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre ».
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé. Le Conseil décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. _____
Projet de règlement	de M ^{me} Françoise Longchamp (LE) et consorts : « Proposition de modification du Règlement du Conseil au sujet des interpellations urgentes ».
Discussion préalable	<u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui demande que cet objet soit traité dans le cadre de la modification du Règlement du Conseil communal [rapport-préavis N° 2007/4] actuellement en cours d'examen par une commission ad hoc.

	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>_____</p>
Projet de règlement	de M ^{me} Françoise Longchamp (LE) pour l'introduction du vote à bulletin secret.
Discussion préalable	<u>Françoise Longchamp (LE)</u> , qui formule la même demande que pour le point précédent.
	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>_____</p>
Postulat	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma.
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>_____</p>
Motion	de M. Gilles Meystre (LE) et consorts demandant une analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales lausannoises.
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>_____</p>
Postulat	de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne.
Auteur	Adèle Thorens (Les Verts), au nom de l'auteur, demande le renvoi à la Municipalité.

Renvoi	<p>Le renvoi en commission n'est pas demandé.</p> <p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Projet de règlement	<p>de M^{me} Andrea Eggli (AGT) : « Pour de meilleurs salaires à embauche en Ville de Lausanne ! ».</p>
Discussion préalable	<p>Andrea Eggli (AGT).</p> <p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Motion	<p>de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : « Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge ».</p>
Auteur	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Renvoi	<p><u>Serge Segura (LE)</u> demande le renvoi en commission.</p> <p>La demande de M. Serge Segura (LE) étant appuyée par un nombre suffisant de voix, cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Motion	<p>de M^{me} Anna Zürcher (Soc.) et consorts : « Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public ! ».</p>
Auteur	<p>Anna Zürcher (Soc.).</p>
Renvoi	<p><u>Martine Fiora-Guttmann (LE)</u> demande le renvoi en commission.</p>
Discussion Postulat	<p>Olivier Français, directeur des Travaux, <u>Anna Zürcher (Soc.)</u>, qui transforme sa motion en <u>postulat</u>, <u>Martine Fiora-Guttmann (LE)</u>, qui <u>retire sa demande</u>.</p> <p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>

Motion	de M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : « Thermographie aérienne de la ville de Lausanne ».
Auteur	Giampiero Trezzini (Les Verts) demande le renvoi à la Municipalité.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé. Le Conseil décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
Motion	de M. Marc-Olivier Buffat (LE) et consorts demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne.
Auteur	Marc-Olivier Buffat (LE) demande le renvoi en commission. Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
Motion	de M ^{me} Françoise Longchamp (LE) : « Un audit pour déterminer le degré de responsabilité des membres actuels et anciens du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles ».
Auteur	<u>Françoise Longchamp (LE)</u> déclare que si la commission parlementaire [« Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks »] accepte de traiter ce point dans le cadre de son mandat, elle se dit prête à <u>retirer</u> sa motion en attendant les conclusions de l'audit.
Municipalité	Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, confirme que la commission parlementaire examinera la demande formulée dans cette initiative.
Retrait	Par conséquent, <u>Françoise Longchamp (LE)</u> retire sa motion.
Motion	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Métamorphose : pour une démarche participative ».
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	<u>Martine Fiora-Guttmann (LE)</u> demande le renvoi en commission.
Municipalité	Daniel Brélaz, syndic.

	<p>La demande de M^{me} Martine Fiora-Guttmann (LE) étant appuyée par un nombre suffisant de voix, cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Postulat	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts : « Transports d'enfants en taxis : se donner les moyens de respecter la loi ! ».
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Motion	de M. Alain Hubler (AGT) : « Pour une information sur les droits des mineurs face à la police ».
Auteur	La parole n'est pas demandée.
Renvoi	Le renvoi en commission n'est pas demandé.
	<p>Le Conseil décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
Postulat	de M. Laurent Guidetti (Soc.) : « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ! ».
Auteur	La discussion n'est pas demandée.
Municipalité	<u>Olivier Français</u> , directeur des Travaux, demande le renvoi en commission.
Renvoi	Ce postulat est transmis à l'examen préalable d'une commission.
	<hr/>
Postulat	de M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : « Pour une 'énergie' incitative et non contraignante ».
Auteur	Guy-Pascal Gaudard (LE) demande le renvoi en commission.
Renvoi	Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.
	<hr/>

Projet de règlement	de M ^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.) : « Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne : Indemnités pour frais de baby-sitting ».
Discussion préalable	<p><u>Tristan Gratier (LE)</u>, qui demande le renvoi en commission, <u>Jean-Michel Dolivo (AGT)</u>, qui suggère que cet objet soit traité dans le cadre de la modification du Règlement du Conseil communal [rapport-préavis N° 2007/4] actuellement en cours d'examen par une commission ad hoc, <u>Stéphanie Apothéloz (Soc.)</u>, qui demande le renvoi à la Municipalité, Daniel Brélaz, syndic, Stéphanie Apothéloz (Soc.).</p> <p>La demande de M. Tristan Gratier (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, ce projet de règlement est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Postulat	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : « Les coopératives de locataires : une façon d'accéder au logement à promouvoir ».
Auteur	Elisabeth Müller (Les Verts) demande le renvoi à la Municipalité.
Renvoi	<p><u>Tristan Gratier (LE)</u> demande le renvoi en commission.</p> <p>Sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, ce postulat est renvoyé à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
Interpellation	de M. Alain Bron (Soc.) : « Caissettes à journaux : quelles autorisations pour quels émoluments et quels déchets ? ».
Discussion	<p>Stéphane Montangero (Soc.), au nom d'Alain Bron, Olivier Français, directeur des Travaux, Vincent Rossi (Le Verts), Stéphane Montangero (Soc.), Olivier Français, directeur.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.</p> <hr/>
Interpellation	de M. Olivier Martin (LE) : « Ville de Lausanne : collectivité publique ou société d'assurance ? ».
Discussion	<p>Olivier Martin (LE), Daniel Brélaz, syndic.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.</p> <hr/>
Interpellation	de M ^{me} Florence Germond (Soc.) : « Quelle priorité sur les passages piétons ? ».
Discussion	Florence Germond (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Giampiero Trezzini (Les Verts), <u>Florence Germond (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :

Seconde partie de la 13^e séance du mardi 27 mars 2007

Résolution

Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité donne la priorité aux piétons sur les passages piétons à feux dans les quartiers sans les faire attendre en fonction du flux de trafic automobile.

Discussion

Martine Fiora-Guttmann (LE), Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur, Florence Germond (Soc.), Olivier Français, directeur, Florence Germond (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **adopte** la résolution de M^{me} Florence Germond (Soc.).

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Marlène Bérard, Marc-Olivier Buffat, Pierre Dallèves, Marie Deveaud, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Julian Thomas Hottinger, Alain Hubler, Nkiko Nsengimana, David Payot, Jacques-Etienne Rastorfer, Rebecca Ruiz, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : Caroline Alvarez, Marie-Claude Hofner, Vincent Rossi, René Schaller, Elisabeth Wermelinger.

Membres présents	81
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Lucas Girardet (Les Verts).

Lettre

de la Municipalité, priant d'excuser l'absence jusqu'à 20 h 30 de M. Daniel Brélaz, syndic, et l'absence jusqu'aux environs de 19 h 30 de M. Olivier Français, conseiller municipal. (19 avril 2007.)

**Pétition
Dépôt**

de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 signatures) pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 signatures) demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Communication municipale

26 mars 2007 : Préavis N° 2005/12 « *Ecole et Centre de vie infantine de la Bourdonnette, assainissement complet des bâtiments, construction d'une nouvelle salle polyvalente et d'un couvert pour l'école, augmentation de la capacité d'accueil du Centre de vie infantine, création d'un APEMS. Demande d'un crédit d'ouvrage* » – Demande d'un crédit complémentaire.

Communication du Conseil	10 avril 2007 : Commission permanente de gestion – Organisation du 1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 – Modification. <hr/>
Postulat Dépôt	de M ^{me} Andrea Eggli (AGT) : « Quartier de Montelly : environnement et qualité de vie ». <hr/>
Postulat Dépôt	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : « Ne jetons plus la biomasse au feu ! ». <hr/>
Questions orales	
I.	Adèle Thorens (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
II.	Albert Graf (UDC) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
III.	Andrea Eggli (AGT) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.
IV.	Roland Ostermann (Les Verts) ; Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
V.	Giampiero Trezzini (Les Verts) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. <hr/>
Rapport s/postulat	Postulat de M. Stéphane Montangero « Internet à portée de toutes et tous » <i>Rapportrice : M^{me} Anne-Marie Krauss Rebeaud (Les Verts)</i> <i>[remplacée à la tribune par M^{me} Adèle Thorens (Les Verts)]</i>
Discussion	Gilles Meystre (LE), Andrea Eggli (AGT), Denis Pache (UDC), Stéphane Montangero (Soc.).
Vote	Le Conseil, par 41 oui, contre 32 non et 4 abstentions, décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. <hr/>

Rapport s/r.-préavis
N° 2006/45

Réponse de la Municipalité à la motion Claire Attinger
« Pour favoriser les mesures d’insertion en faveur des jeunes
à l’aide sociale »

Rapporteur : M. Jacques Pernet (LE)

Discussion

Claire Attinger Doepper (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d’approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Claire Attinger intitulée
« Pour favoriser les mesures d’insertion en faveur des jeunes à l’aide sociale ».

Rapport s/préavis
N° 2006/62

Avenue de Beaumont 4-6-8, à Lausanne

Ferme de Béthusy

Réhabilitation et transformation des bâtiments

Crédit complémentaire au préavis N° 170 du 13 décembre 2000

Rapporteur : M. Alain Hubler (AGT)

[remplacé à la tribune par M. Maurice Calame (LE)]

Discussion

La discussion n’est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l’unanimité, **accepte** les conclusions N^{os} 1 et 2 du préavis, **soit, décide** :

1. d’allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 310’000.– pour les travaux de réhabilitation et de transformation de la Ferme de Béthusy et ses annexes, sises à l’avenue de Beaumont 4, 6, 8 ;
2. d’amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 31’100.– par la rubrique 3301.331 du budget du Service du logement et des gérances.

Rapport s/postulat

Postulat de M. Jean-Pierre Béboux

chargeant la Municipalité de Lausanne d’étudier la possibilité de créer
une usine de fabrication de pellets dans les locaux de l’ancienne UIOM,
au Vallon

Rapporteur : M. Filip Uffer (Soc.)

Discussion

Jean-Pierre Béboux (LE), Roland Rapaz (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/postulat

Postulat de M. Filip Uffer et consorts

pour un engagement significatif de Lausanne vers une autonomie énergétique en vue de la fin prochaine des énergies fossiles bon marché

Rapporteur : M. Tristan Gratier (LE)

Amendement de la commission

*Le temps imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à **une** année.*

Discussion

Filip Uffer (Soc.), Tristan Gratier (LE), Filip Uffer (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à une année.

Interpellation

de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « L'école publique doit-elle censurer ou former l'esprit critique ? ».

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Pierre Santschi (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal souhaite que le filtrage des accès scolaires à Internet soit exercé par des pédagogues qui favorisent l'esprit critique et que ce filtrage ne censure pas a priori les sites des associations critiquant les options de la société de consommation.

Discussion

Oscar Tosato, directeur, Pierre Santschi (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, **refuse** la résolution de M. Pierre Santschi (Les Verts).

Interpellation

de M^{me} Cesla Amarelle (Soc.) : « Régime sans convention collective de travail dans la branche de la coiffure dès le 1^{er} janvier 2007. Que peut faire la Ville ? ».

Discussion

Cesla Amarelle (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :

- donne mandat à l'Inspection du travail Lausanne (ITL) de doubler au minimum, dans la branche de la coiffure à Lausanne, le nombre des contrôles en 2007 par rapport à ceux effectués en 2006, ces contrôles devant porter également sur le respect de l'ensemble des conditions de travail dans cette profession, afin de déterminer si cette branche ne fait pas l'objet d'une sous-enchère abusive et répétée au sens de l'article 360a CO ;

./.

- *intervienne d'ores et déjà auprès du Conseil d'Etat pour que soit mis sur pied un contrat-type de travail sur le plan cantonal, fixant des salaires minimaux et des conditions de travail convenables dans la branche de la coiffure. »*

Discussion

Thérèse de Meuron (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Cesla Amarelle (Soc.), Raphaël Abbet (UDC), Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Jean-Michel Dolivo (AGT), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Thérèse de Meuron (LE), Cesla Amarelle (Soc.), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Thérèse de Meuron (LE), Cesla Amarelle (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT).

Vote

Le Conseil **adopte** la résolution de M. Jean-Michel Dolivo (AGT) par 38 oui, contre 35 non, avec 7 abstentions.

Clôture

La séance est levée à 20 h 10.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Diane Gilliard, Julian Thomas Hottinger, Alain Hubler, Philippe Jacquat, Grégoire Junod, Gilles Meystre, Nkiko Nsengimana, Rebecca Ruiz, Claude-Alain Voiblet.

Membres absents non excusés : Marie-Claude Hofner, Vincent Rossi.

Membres présents	89
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 40, en la salle du Conseil.

Rapport s/pétition

**Pétition des habitants de la Cité
(17 signatures)**

pour une meilleure gestion des places de parc et des macarons de la zone L

Rapportrice : M^{me} Evelyne Knecht (AGT)

**Déterminations de
la Commission**

Au vote, la Commission des pétitions décide, par 4 voix contre 1 et 3 abstentions, de proposer au Conseil communal de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 lit. a) RCCL.

Discussion

Ulrich Doepper (Les Verts), qui demande le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, Olivier Français, directeur des Travaux, Ulrich Doepper (Les Verts), Evelyne Knecht (AGT), Olivier Français, directeur, Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur, Denis Pache (UDC), Roger Cosandey (Soc.), Andrea Egli (AGT), Albert Graf (UDC), Olivier Français, directeur, Evelyne Knecht (AGT).

Vote

Le président soumet au vote l'entrée en matière sur le fond de la pétition ou le classement. Le Conseil, avec quelques avis contraires et un certain nombre d'abstentions, **accepte** d'entrer en matière.

Le président oppose la décision de la Commission (renvoi pour étude et rapport-préavis) à la demande de M. Ulrich Doepper (Les Verts) (renvoi pour étude et communication). Au vote, à une évidente majorité, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 lit. b) du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/r.-préavis
N° 2006/46

Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne :
création d'une commission permanente de politique régionale
et réponse à la motion Alain Hubler et consorts
« Pour un grand Lausanne démocratique et participatif »

***Rapporteur* : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)**
[remplacé à la tribune par M^{me} Nicole Grin (LE)]

Amendement de la
commission

Supprimer le point 3 des conclusions qui concerne l'adoption du projet, en fixant la date et les modalités d'entrée en vigueur de la disposition.

Discussion

Evelyne Knecht (AGT), qui demande le renvoi en vertu de l'art. 76 RCCL, en raison de l'absence du motionnaire.

Vote s/renvoi

La demande de M^{me} Evelyne Knecht (AGT) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, la discussion est reportée.

Rapport s/r.-préavis
N° 2006/48

Réponse au postulat de M^{me} Evelyne Knecht
pour une « charte éthique » concernant l'affichage publicitaire
dans notre ville

et à la pétition du Comité de la Meute Suisse
contre les abus en matière d'affichage public

***Rapporteur* : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)**

Amendements de la
commission

2. *d'approuver la réponse à la pétition du comité de la Meute Suisse contre les abus en matière d'affichage public, notamment en décidant de ne pas augmenter de manière significative le nombre global de places d'affichage ;*
3. *de créer une commission consultative, non permanente, mais consultable sur demande de la Municipalité, formée de membres du Conseil communal, de représentant(e)s de l'administration et de professionnels de la communication pour approfondir les critères relatifs aux refus de pose d'affiches choquantes. Ces critères compléteront ceux déjà mentionnés dans la convention qui lie la Commune à la SGA.*

Discussion

Marlène Bérard (LE), Adèle Thorens (Les Verts), Evelyne Knecht (AGT), Albert Graf (UDC), Olivier Français, directeur des Travaux, Jean-Michel Dolivo (AGT).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1.

Discussion

François Huguenet (Les Verts), Evelyne Knecht (AGT).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission, puis la conclusion N° 2 amendée.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission, puis la conclusion N° 3 amendée, **soit, décide** :

1. de prendre acte de la réponse au postulat de M^{me} Evelyne Knecht : Pour une « charte éthique » concernant l'affichage publicitaire dans notre ville ;
2. d'approuver la réponse à la pétition du comité de la Meute Suisse contre les abus en matière d'affichage public, notamment en décidant de ne pas augmenter de manière significative le nombre global de places d'affichage ;
3. de créer une commission consultative, non permanente, mais consultable sur demande de la Municipalité, formée de membres du Conseil communal, de représentant(e)s de l'administration et de professionnels de la communication pour approfondir les critères relatifs aux refus de pose d'affiches choquantes. Ces critères compléteront ceux déjà mentionnés dans la convention qui lie la Commune à la SGA.

Rapport s/pétition

**Pétition du Collectif pour la sauvegarde des Tonnelles et consorts
(2902 signatures)**

« Non à la défiguration des Tonnelles ! »

Rapportrice : M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.)

Déterminations de la Commission

L'objet de la pétition n'est pas de la compétence du Conseil communal et il appartient maintenant au Tribunal administratif de trancher. (...). Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission propose au Conseil communal de classer la pétition en vertu de l'art. 65 lit. d) RCCL.

Discussion

Evelyne Knecht (AGT), qui demande le renvoi de la pétition pour étude et communication, Elisabeth Wermelinger (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts).

Vote

Le président oppose la décision de la Commission (classement) à la demande de M^{me} Evelyne Knecht (AGT) (renvoi pour étude et communication). Au vote, 27 membres du Conseil se prononcent en faveur du classement de la pétition, contre 40 en faveur du renvoi pour étude et communication ; 7 membres du Conseil s'abstiennent. Ainsi, le Conseil **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 *lit. b)* du Règlement du Conseil communal.

Rapport s/pétitions

**Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts
(213 signatures)**

**« contre le projet d'une antenne de téléphone mobile GSM UMTS
couplée à un éclairage public proposée par l'opérateur Sunrise
sur le rond-point à l'entrée de Vers-chez-les-Blanc »**

et

Déterminations de la Commission

**Pétition de M^{me} Mireille Samitca et consorts
(118 signatures)**

**concernant l'installation d'une antenne de téléphonie mobile Sunrise
aux N^{os} 6-8 du chemin de Pierreval**

Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)

Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission permanente des pétitions propose au Conseil communal de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication en vertu de l'art. 65 lit. b) du RCCL.

Pétition de M^{me} Mireille Samitca et consorts

Plusieurs commissaires estiment que Sunrise ayant retiré son projet, la pétition n'a plus de raison d'être.

Au vote, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission propose au Conseil communal de classer la pétition en vertu de l'art. 65 lit. d) du RCCL.

Discussion

Roland Ostermann (Les Verts).

Votes

Pétition de la Société de développement Lausanne-Jorat et consorts

Le Conseil, au vote, **décide** :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 65 lit. b) du Règlement du Conseil communal.

Pétition de M^{me} Mireille Samitca et consorts

Le Conseil, au vote, **décide** :

le classement pur et simple de cette pétition en vertu de l'article 65 lit. d) du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/préavis
N° 2006/57**

**Plan partiel d'affectation
concernant la parcelle N° 5083 sise entre l'avenue de Cour,
les limites nord-ouest de la parcelle N° 5084 et l'avenue des Bains
Radiation partielle du plan d'extension N° 614, du 24 juin 1983,
au lieu-dit « Les Cèdres »**

Radiation du plan partiel d'affectation N° 614, annexe 3, du 21 janvier 1997

Rapporteuse : M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.)

Discussion générale

Ulrich Doepper (Les Verts), Jacques Pernet (LE), Olivier Français, directeur des Travaux.

	<p>5. Règlement</p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote s/règlement	Le Conseil, sans avis contraires mais avec 3 abstentions, accepte le règlement.
Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec 3 abstentions, accepte les conclusions N° 1 et 2 du préavis.</p> <p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec 4 abstentions, accepte la conclusion N° 3 du préavis.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, accepte les conclusions N^{os} 4 à 7 du préavis, <u>soit, décide :</u></p> <ol style="list-style-type: none">1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation concernant la parcelle N° 5083 sise entre l'avenue de Cour, les limites nord-ouest de la parcelle N° 5084 et l'avenue des Bains ; radiation partielle du plan d'extension N° 614, du 24 juin 1983, au lieu-dit « Les Cèdres » ; radiation du plan partiel d'affectation N° 614, annexe 3, du 21 janvier 1997 ;2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'observation de M^{me} Isabelle Tanner et à l'opposition du Mouvement pour la Défense de Lausanne, déposées pendant l'enquête publique ;4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.
Rapport s/postulat	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Postulat de M. Guy-Pascal Gaudard</p> <p style="text-align: center;">« Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Philippe Jacquat (LE) [remplacé à la tribune par M^{me} Thérèse de Meuron (LE)]</p>
Amendement de la commission	<p><i>Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à une année.</i></p>

Discussion

Guy-Pascal Gaudard (LE).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à une année.

Interpellation

urgente de M. Marc-Olivier Buffat (LE) et consorts : « Abus d'aide sociale (suite mais pas encore fin...) ».

Réponse municipale

Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Discussion

Serge Segura (LE), Marc-Olivier Buffat (LE), qui dépose la résolution suivante :

Résolution
Dépôt

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion du Conseil communal la liste des dénonciations pénales pour abus d'aide sociale, ainsi que les considérants du jugement rendu les 24/25 janvier 2007 et que la Municipalité explique à la Commission de gestion pour quelles raisons ces Services n'ont pas été dans la capacité de produire un décompte des montants versés.

Discussion

Fabrice Ghelfi (Soc.), Marc-Olivier Buffat (LE), Sylvie Freymond (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT), Nicole Grin (LE), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Sylvie Freymond (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Marc-Olivier Buffat (LE).

Vote

Le Conseil **adopte** la résolution de M. Marc-Olivier Buffat (LE) par 41 oui, contre 28 non, avec 10 abstentions.

Clôture

La séance est levée à 23 h 05.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Pierre Dallèves, Martine Fiora-Guttmann, Cédric Fracheboud, Florence Germond, Nicole Graber, Julian Thomas Hottinger, Stéphane Montangero, Francisco Ruiz Vazquez.

Membres absents non excusés : André Gebhardt.

Membres présents	91
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Retard annoncé

de M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, qui rejoindra l'assemblée vers 20 h 30.

Démission

du Conseil communal de M. Pierre Dallèves (LE), avec effet au 31 mai 2007. (Lettre du 8 mai 2007).

Démission

du Conseil communal et de la Commission permanente des finances de M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), avec effet au 25 juin 2007. (Lettre du 13 mai 2007.)

Démission

de la Commission permanente des finances (pour le 5 juin 2007) et du Conseil communal (pour le 27 juin 2007) de M. Filip Uffer (Soc.). (Lettre du 14 mai 2007.)

Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour le rapport-préavis N° 2006/66 et le préavis N° 2007/7. (Lettre du 10 mai 2007.)

Communications municipales

- 7 mai 2007 : Ouverture d'un compte d'attente destiné à financer l'étude concernant la 2^e étape de l'assainissement de la Caisse de pensions (CPCL).
- 8 mai 2007 : Ouverture d'un compte d'attente en vue de la construction de nouveaux logements et équipements publics sur les parcelles communales 352, 354, 357, 358, 359 (Edelweiss).

Motion Retrait	Grégoire Junod (Soc.) retire sa motion intitulée « Métamorphose : pour une démarche participative », déposée le 13 mars 2007. (Lettre du 24 avril 2007.)
Postulat Dépôt	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) : « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement. »
Postulat Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (LE) : « La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer ! ».
Postulat Dépôt	de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : « La fête de l'art contemporain à Lausanne ».
Motion Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 : « Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques ».
Motion Dépôt	de M. Yves-André Cavin (LE) et consorts : « Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires ».
Interpellation Dépôt	de M. Vincent Rossi (Les Verts) : « Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques ».
Questions orales	
I.	Pierre Santschi (Les Verts) ; Daniel Brélaz, syndic.
II.	Filip Uffer (Soc.) ; Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
III.	Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
IV.	Charles-Denis Perrin (LE) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Rapport s/r.-préavis N° 2006/42	<p>Politique municipale en matière de protection des non-fumeurs</p> <p>Réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi</p> <p><u>Rapportrice</u> : M^{me} Marie-Claude Hofner (AGT)</p>
Discussion	Fabrice Ghelfi (Soc.).

Vote	<p>Le Conseil, au vote, accepte la conclusion du rapport-préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <p>d'accepter la réponse au postulat de M. Fabrice Ghelfi du 14 novembre 2005, intitulé « Des mesures pour sortir de la fumée au sein de l'administration communale ».</p>
Rapport s/postulat	<p style="text-align: center;">Postulat de M. Charles-Denis Perrin :</p> <p style="text-align: center;">« Lausanne a mal à son air pur, plaidoyer pour un plan général climatique PGC »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Philippe Mivelaz (Soc.)</p>
Amendement de la commission	<p><i>La commission propose de donner un délai de deux ans pour la réponse de la Municipalité.</i></p>
Discussion	<p>Charles-Denis Perrin (LE).</p>
Vote	<p>Le Conseil, au vote, <u>décide</u> :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à deux ans.</p>
Rapport s/postulat	<p style="text-align: center;">Postulat de M. Charles-Denis Perrin</p> <p style="text-align: center;">pour une politique et des mesures financières claires et transparentes en matière d'encouragement à la production d'énergie renouvelable et d'utilisation rationnelle de l'énergie</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Gilles Meystre (LE)</p>
Discussion	<p>Charles-Denis Perrin (LE).</p>
Vote	<p>Le Conseil, au vote, <u>décide</u> :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p>
Rapport s/préavis N° 2007/7	<p style="text-align: center;">Installation, réaménagement et mise en conformité de l'éclairage public sur les tracés des transports publics</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Alain Hubler (AGT)</p>
Amendement de la commission	<p>3. <i>d'octroyer un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 de Fr. 100'900.- afin de couvrir, sur la base d'un traitement annuel de Fr. 135'000.-, les frais de personnel (1 EPT, technicien chef de section dès le 1^{er} avril 2007 engagé dès que possible) nécessaires pour mener à bien ces travaux, à répartir comme suit pro rata temporis dans les rubriques suivantes du budget :</i></p> <p style="text-align: right;">./.</p>

7640.301	Traitements
7640.303	Cotisations aux assurances sociales
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions
7640.305	Assurance-accidents
7640.436	Remboursement de traitements.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 et 2 du préavis, puis la conclusion N^o 3 amendée, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 3'470'000.– afin d'adapter l'éclairage public aux nouveaux réseaux de transports urbains ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ces investissements ;
3. d'octroyer un crédit spécial de fonctionnement pour 2007 afin de couvrir, sur la base d'un traitement annuel de Fr. 135'000.–, les frais de personnel (1 EPT, technicien chef de section engagé dès que possible) nécessaires pour mener à bien ces travaux, à répartir *pro rata temporis* dans les rubriques suivantes du budget :

7640.301	Traitements
7640.303	Cotisations aux assurances sociales
7640.304	Cotisations à la caisse de pensions
7640.305	Assurance-accidents
7640.436	Remboursement de traitements.

**Rapport s/r.-préavis
N^o 2006/46**

Modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne :

création d'une commission permanente de politique régionale

et réponse à la motion Alain Hubler et consorts

« Pour un grand Lausanne démocratique et participatif »

Rapporteur : M. Claude-Alain Voiblet (UDC)

**Amendement de la
commission**

Supprimer le point 3 des conclusions qui concerne l'adoption du projet, en fixant la date et les modalités d'entrée en vigueur de la disposition.

**Reprise de la
discussion**

Thérèse de Meuron (LE), Alain Hubler (AGT), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Yves Ferrari (Les Verts), Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les conclusions N^{os} 1 et 2 du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission, soit la suppression de la conclusion N^o 3.

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N^o 4 du rapport-préavis, **soit, décide** :

	<ol style="list-style-type: none"> 1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Fabrice Ghelfi portant sur l'adoption d'un nouvel article du Règlement du Conseil communal de Lausanne, visant à la création d'une commission permanente de politique régionale ; 2. d'approuver le projet de règlement susmentionné ; 3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion Alain Hubler et consorts « pour un grand Lausanne démocratique et participatif ».
<p>Rapport s/r.-préavis N° 2006/66</p>	<p align="center">Dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité Réponse aux motions de M^{me} Solange Peters et de M. Gilles Meystre</p> <p align="center"><u>Rapporteur de majorité</u> : M. Roland Philippoz (Soc.) <u>Rapporteuse de minorité</u> : M^{me} Françoise Longchamp (LE)</p>
<p>Amendement de la commission</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que mentionnées sous chiffre 8 du présent rapport préavis présentées ci-dessous ;</i> <p align="center">[Joindre le tableau VI à la conclusion 1 pour être clairs avec le peuple et qu'il dispose d'une information complète.]</p>
<p>Rapport de minorité Propositions</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Nous demandons que le Conseil communal rejette le préavis 2006/66 ;</i> 2. <i>Considérant que ce local n'est pas une solution mais, bien plus, une lâcheté supplémentaire, nous demandons que les montants que la Municipalité propose d'affecter au local d'injection et d'inhalation soient dirigés, selon une répartition à déterminer :</i> <ol style="list-style-type: none"> a) <i>à la prévention, notamment en dotant les centres actuellement ouverts d'intervenants qualifiés, investis de la mission de diriger celles et ceux qui les fréquentent en direction du sevrage et de l'abstinence ;</i> b) <i>aux institutions proposant des thérapies axées sur l'abstinence et la réhabilitation physique et morale.</i> 3. <i>Nous demandons que, pour un projet si important pour la ville, véritable enjeu de société, votre Conseil décide, dans la vision de démocratie participative à laquelle les majoritaires sont si attachés, de soumettre spontanément sa décision à la population.</i>
<p>Discussion générale préliminaire</p>	<p>Diane Gilliard (AGT), Solange Peters (Soc.), <u>Claude-Alain Voiblet (UDC)</u>, qui demande le <u>vote d'entrée en matière</u>, Adèle Thorens (Les Verts), Tristan Gratier (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Daniel Brélaz, syndic.</p>

Vote s/l'entrée en matière	Le Conseil, au vote, accepte d'entrer en matière sur ce rapport-préavis.
Discussion	Claude-Alain Voiblet (UDC), Xavier de Haller (LE), Rebecca Ruiz (Soc.), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Marlène Bérard (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Thi Nguyen (LE), Albert Graf (UDC), Solange Peters (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Claude-Alain Voiblet (UDC), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Thi Nguyen (LE), Marc-Olivier Buffat (LE), Philippe Jacquat (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Françoise Longchamp (LE).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte successivement la conclusion N° 1 amendée, puis les conclusions N°s 2 et 3 du rapport-préavis. Le Conseil, au vote, accepte le rapport-préavis N° 2006/66 amendé. <u>Laurent RoCHAT (Les Verts) demande l'appel nominal.</u>
Vote	Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :
Appel nominal	<p>Oui : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chesse Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Girardet Lucas, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, RoCHAT Laurent, Rossi Vincent, Ruiz Rebecca, Salzmann Yvan, Santschi Pierre, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thavathurai Kugathasan, Thorens Adèle, Torriani Elena, Trezzini Giampiero, Uffer Filip, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (57.)</p> <p>Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Nguyen Thi, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain. (30.)</p> <p>Abstentions : Bergmann Sylvianne. (1.)</p> <p>Le Conseil, à l'appel nominal, accepte le rapport-préavis N° 2006/66 par 57 oui, 30 non et 1 abstention.</p>

Référendum

Grégoire Junod (Soc.), au nom des groupes socialiste, Les Verts et A Gauche Toute !, demande que cette décision soit soumise au peuple par voie de référendum, en application des art. 88 et 115 du Règlement du Conseil communal.

Discussion

Yves Ferrari (Les Verts), Jean-Michel Dolivo (AGT), Tristan Gratier (LE), Grégoire Junod (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Tristan Gratier (LE), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, **accepte** de soutenir la demande de référendum sur la conclusion N° 1 du rapport-préavis N° 2006/66.

Ainsi, le Conseil :

A) décide :

1. d'accepter l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants, d'un bistrot social et le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie, ainsi que ses conséquences sur le budget 2008 de la Ville, telles que présentées ci-dessous ;
2. d'accepter la réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant une réforme du dispositif d'aide aux toxicodépendants lausannois ;
3. d'accepter la réponse à la motion de M^{me} Solange Peters demandant la mise en place d'un espace de consommation de stupéfiants (« local d'injection ») en ville de Lausanne.

B) décide :

à l'unanimité, avec une abstention, de soumettre la conclusion N° 1 à l'assemblée de commune conformément aux articles 88 et 115 du Règlement du Conseil communal.

Rapport-préavis N° 2006/66 du 14 décembre 2006

8. Conséquences du rapport-préavis sur le budget

Tableau VI : Le nouveau Dispositif lausannois, dépenses annuelles en francs

./.

15^e séance du mardi 15 mai 2007

	Budget nouveau dispositif	Budget 07 DSB
Santé et réduction des risques		
Centre accueil Le Passage (ABS)	0.–	1'230'000.–
Fondation ABS	1'807'000.–	0.–
ECStup (6 jours)	225'000.–	0.–
Distribus	180'000.–	0.–
Autres coûts ECStup : évaluation	210'000.–	
Surveillance périmètre		
Rel'aids	80'000.–	80'000.–
Fleur de Pavé	200'000.–	200'000.–
Prévention milieu nocturne (Prevtech)	50'000.–	0.–
Nourriture		
CARL	460'000.–	460'000.–
La Soupe populaire (repas du midi et du soir)	368'000.–	275'000.–
Colis alimentaires (FMS)	0.–	153'000.–
	Budget nouveau dispositif	Budget 07 DSB
Santé et réduction des risques		
Centre accueil Le Passage (ABS)	0.–	1'230'000.–
Fondation ABS	1'807'000.–	0.–
ECStup (6 jours)	225'000.–	0.–
Distribus	180'000.–	0.–
Autres coûts ECStup : évaluation	210'000.–	
Surveillance périmètre		
Rel'aids	80'000.–	80'000.–
Fleur de Pavé	200'000.–	200'000.–
Prévention milieu nocturne (Prevtech)	50'000.–	0.–
Nourriture		
CARL	460'000.–	460'000.–
La Soupe populaire (repas du midi et du soir)	368'000.–	275'000.–
Colis alimentaires (FMS)	0.–	153'000.–
Logement¹		
La Marmotte (accueil de nuit)	800'000.–	800'000.–
Sleep In (accueil de nuit)	689'000.–	688'900.–
Le Parachute (accueil de nuit, sans possibilité de dormir)	70'000.–	70'000.–
Bistrot social	200'000.–	0.–
Autres structures		
Tandem	110'000.–	110'000.–
Caritas CASI	100'000.–	100'000.–
Atelier Eveil	0.–	178'000.–
Sport'ouverte	100'000.–	200'000.–
Point d'Eau	495'000.–	480'000.–
Total des subventions	6'144'000.–	5'024'900.–
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	+1'119'100.–	
Structures internes à l'administration		
UnISET	0.–	681'000.–
Abri PC hivernal	150'000.–	142'000.–
Total DSSE	150'000.–	823'000.–
Différence entre 2007 et nouveau dispositif	-673'000.–	
Total général	6'294'000.–	5'847'900.–
Différence	+446'100.–	

¹ Cette somme est remboursée à moitié par l'Etat.
DM

Clôture

La séance est levée à 22 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Aline Gabus, Grégoire Junod, André Mach, Thérèse de Meuron, Jacques Pernet, Laurent Rochat.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	93
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Décès

survenu le 21 mai 2007, de M. Thierry de Haller, ancien conseiller communal et parent de M. Xavier de Haller, conseiller communal.

Les membres du Conseil sont invités à observer un instant de silence.

Démission

de M. Laurent Rochat (Soc.), pour le 27 juin 2007, du Conseil communal et de la Commission permanente de gestion. (Lettre du 23 mai 2007.)

Démission

de M. Stéphane Montangero (Soc.), pour le 26 juin 2007, du Conseil communal et de la Commission permanente des finances. (Lettre du 3 juin 2007.)

Lettre

du bureau du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, invitant les membres des Conseils communaux de Lausanne, Prilly et Renens, le 12 juin 2007, de 18 h 30 à 19 h 30 : « Portes ouvertes sur l'avenir du secteur de Malley ». (31 mai 2007.)

Lettre

de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N^{os} 2007/9, 2007/14, 2007/15 et 2007/3. (31 mai 2007.)

**Pétition
Dépôt**

de M. Alberto Perez et consorts (28 signatures) demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications
municipales**

- 15 mai 2007 : Séance d'information demandée par la Commission des finances.
- 23 mai 2007 : Organigramme de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

**Postulat
Dépôt**

de M^{me} Elena Torriani (AGT) pour encourager la mobilité douce à vélo : gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1.

**Motion
Dépôt**

de M. Guy-Pascal Gaudard (LE) : « Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. »

**Motion
Dépôt**

de M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.) : « La Ville de Lausanne montre l'exemple ! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. »

**Projet de règlement
Dépôt**

Projet de règlement de M. Yves Ferrari (Les Verts) permettant la création de commissions spécialisées.

**Interpellation
Dépôt**

de M^{me} Nicole Grin (LE) et consorts (11 cosignataires) : « Pour une information complète des citoyens à la veille d'une votation importante. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Gilles Meystre (LE) et consorts (4 cosignataires) : « Musée des beaux-arts : stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts (6 cosignataires) au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Questions orales

I.

Alain Hubler (AGT) ; Daniel Brélaz, syndic.

II.

Nicolas Gillard (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

III.

Gilles Meystre (LE) ; Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports, Daniel Brélaz, syndic.

IV.	Andrea Eggli (AGT) ; Olivier Français, directeur des Travaux.
V.	Claude-Alain Voiblet (UDC) ; Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Election complémentaire	<p>d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Filip Uffer (Soc.).</p> <p>M^{me} Solange Peters, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M^{me} Maxline Stettler (Soc.).</p> <p>Le Conseil désigne, à main levée, M^{me} Maxline Stettler (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.</p>
Rapport s/préavis N° 2007/9	<p style="text-align: center;">Grand-Pont</p> <p style="text-align: center;">Aménagement des arches est 1-3</p> <p style="text-align: center;">Crédit complémentaire au préavis N° 2003/25</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Claude Bonnard (Les Verts)</p>
Discussion	Stéphanie Apothéloz (Soc.).
Vote	<p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec une abstention, accepte les conclusions N^{os} 1 à 8 du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. d'autoriser la Municipalité à aménager dans les arches 1 à 3 du Grand-Pont, sous le futur club de rock, un espace réservé à un prêt de vélos ;2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 510'000.– pour financer les modifications du projet ainsi que l'indexation du coût des travaux ;3. de porter en amortissement du crédit ci-dessus la participation de Fr. 130'000.– à verser par l'association Lausanne Roule ainsi que le prélèvement de Fr. 90'000.– à effectuer sur le fonds Agenda 21 ;4. d'amortir annuellement le solde de Fr. 290'000.– à raison de Fr. 29'000.– par année par la rubrique 4201.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux ;5. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des travaux les intérêts relatifs à cette dépense ;6. de faire figurer sous la rubrique 5610.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, l'abaissement du loyer octroyé à l'association « E la nave va... » ;7. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 « Imputations internes » de la Direction des travaux, l'abaissement du loyer octroyé à l'association Lausanne Roule ;

./.

8. de faire figurer sous la rubrique 4201.490 « Imputations internes » du budget de la Direction des travaux, la contrepartie des abaissements de loyer consentis à l'association « E la nave va... » ainsi qu'à l'association Lausanne Roule.

Rapport s/préavis
N° 2007/14

Lausanne Jardins 2009

Rapporteur : M. David Payot (AGT)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec un avis contraire et une abstention, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver le présent rapport de la Municipalité sur le projet *Lausanne Jardins 2009* ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'000'000.– destiné à subventionner l'Association Jardin urbain, montant qui sera versé sous déduction du compte d'attente ;
3. d'amortir annuellement la dépense prévue sous chiffre 2 à raison de Fr. 500'000.– par la rubrique 6600.331 de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
4. de porter à la rubrique 6600.390 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les intérêts relatifs à l'octroi du crédit mentionné sous chiffre 2.

Rapport s/préavis
N° 2007/15

**Adaptation de la structure tarifaire de l'électricité
au décret cantonal sur le secteur électrique
et à la future loi sur l'approvisionnement électrique**

Rapporteur : M. Gilles Meystre (LE)

Amendements de la
commission

Annexe II

**Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de
l'électricité et la promotion des énergies renouvelables**

- *Art. 3.- Les actions soutenues par le fonds doivent avoir pour cadre le territoire communal – sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau ~~fédéral~~ suisse et compatibles avec les objectifs du fonds – ainsi que, cas échéant, celui des Communes qui contribuent au même titre que la Ville de Lausanne à l'alimentation du fonds.*
- *Art. 11.- (...)*
Le comité est composé de :
(...)
*d) 1 expert technique **externe** désigné par la Municipalité.*

**Modifications
ultérieures**

formelles apportées par le Conseil d'Etat, qui n'a pu, pour des questions de procédure, se prononcer que récemment sur le règlement (Annexe I), modifications soumises le 4 juin au président de la commission.

Annexe I

Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité

- **Art. 2.-** *L'indemnité communale pour usage du sol se monte à 0,7 ct/kWh. Elle est fixée par le règlement cantonal du 4 octobre 2006 sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité.*
- **Art. 5.-** *La Municipalité fixe chaque année la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 3 ci-dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds mentionnés à l'article 4.*
- **Art. 8.-** *La Municipalité fixe chaque année la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 6 ci-dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds mentionnés à l'article 7.*
- **Art. 12.-** *Les taxes prévues aux chapitres III à V du présent règlement sont perçues auprès de tous les consommateurs finaux d'électricité domiciliés sur le territoire de la commune de Lausanne, dès qu'une consommation électrique est constatée.*

Elles sont intégrées dans la facture d'électricité.

- **Art. 13.-** *Les décisions rendues en application des chapitres III à V du présent règlement peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales de la Commune de Lausanne, dans les trente jours dès la notification de cette décision (art. 46 LICom).*

Le recours s'exerce par le dépôt, auprès de l'autorité qui a rendu la décision d'un acte de recours signé, indiquant les motifs et les conclusions.

Les contestations n'autorisent pas la suspension du paiement des taxes par l'assujetti.

- **Art. 14.-** *L'émolument pour l'usage du sol prévu à l'article 2 ~~peut être~~ sera introduit dès l'approbation du présent règlement par le Chef du Département cantonal concerné ~~son acceptation par le Conseil communal,~~ mais au plus tard au 1^{er} janvier 2008.*

La perception de l'émolument prévu à l'art. 2 aura lieu pour la première fois au cours du mois qui suit l'approbation précitée.

Les dispositions du présent règlement se rapportant à cet émolument entrent en vigueur simultanément avec la perception de celui-ci.

Déclaration de la Municipalité	Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels.
Discussion	Les articles ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.
<u>Annexe I</u>	<u>Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité</u>
<u>Art. 2</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
<u>Art. 5</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
<u>Art. 8</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
<u>Art. 12</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
<u>Art. 13</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
<u>Art. 14</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement présenté par le président de la commission.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité amendé.
<u>Annexe II</u>	<u>Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables</u>
<u>Art. 3</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission.
<u>Art. 11</u>	La discussion n'est pas demandée.

Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission.
Discussion	Roland Rapaz (Soc.), Jean-Yves Pidoux, directeur.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte le Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables amendé.
Vote s/conclusions	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les conclusions N ^{os} 1 à 5 du préavis, <u>soit, décide</u> :

1. d'approuver la nouvelle structure tarifaire des Services industriels en matière de distribution et de fourniture d'électricité ;
2. d'approuver l'introduction de la perception de l'émolument pour l'usage du sol communal, comme l'y autorise l'article 23, al. 1, du décret vaudois sur le secteur électrique du 5 avril 2005 ;
3. d'approuver le *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* (annexe I) ;
4. d'approuver les modifications du *Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables* (annexe II) ;
5. de modifier le début de l'article 1 et les alinéas *a)*, *c)* et *d)* de l'article 2 du *Règlement sur le Fonds communal pour le développement durable* comme suit :

« Art. 1^{er}

Définition, objectifs et champs d'utilisation

Il est constitué un *Fonds communal pour le développement durable* au sens de l'art. 7 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007. Ce fonds est destiné : [suite inchangée] »

« Art. 2

Financement

Le fonds est alimenté par les montants suivants :

- a) par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 6 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007 ;
- b) [inchangé]
- c) 2 cts par m³ sur les ventes d'eau d'eauservice ;
- d) 1% du bénéfice annuel, hors part de l'électricité, des Services industriels. »

Annexe I

REGLEMENT sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité
du 5 juin 2007

Chapitre I

Objet

Art. 1.- Vu l'article 23 du décret cantonal sur le secteur électrique du 5 avril 2005, la Commune de Lausanne perçoit un émolument pour l'usage du sol communal, ainsi que des taxes permettant de soutenir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, d'encourager le développement durable et de financer l'éclairage public.

Chapitre II

Emolument pour l'usage du sol

Art. 2.- L'indemnité communale pour usage du sol est fixée par le règlement cantonal du 4 octobre 2006 sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture en électricité.

Chapitre III

Taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables

Art. 3.- La taxe pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables s'élève au maximum à 0,40 ct par kWh.

Art. 4.- Les montants perçus au titre de cette taxe sont intégralement versés au *Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables*.

Art. 5.- La Municipalité fixe chaque année la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 3 ci-dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds mentionné à l'article 4.

Chapitre IV

Taxe pour le développement durable

Art. 6.- La taxe pour le développement durable s'élève au maximum à 0,30 ct par kWh.

Art. 7.- Les montants perçus au titre de cette taxe sont intégralement versés au *Fonds communal pour le développement durable*.

Art. 8.- La Municipalité fixe chaque année la quotité de la taxe dans le respect du plafond énoncé à l'article 6 ci-dessus et en fonction des besoins liés aux objectifs définis par le règlement du fonds mentionné à l'article 7.

Chapitre V

Taxe pour l'éclairage public

Art. 9.- La taxe permettant de financer l'éclairage public est calculée en fonction des coûts réels de construction et de maintenance des installations et de la consommation d'énergie dudit éclairage.

Le montant de cette taxe en ct/kWh est obtenu en divisant les coûts réels en centimes de l'éclairage public par le total des kWh consommés sur la commune de Lausanne hors éclairage public.

Art. 10.- La Municipalité fixe chaque année le montant exact de la taxe, en fonction des derniers comptes en sa possession, le montant de ladite taxe ne pouvant excéder 0,8 ct par kWh.

Art. 11.- Un fonds de péréquation assure une stabilité maximale de la taxe.

./.

Chapitre VI

Perception

Art. 12.- Les taxes prévues aux chapitres III à V du présent règlement sont perçues auprès de tous les consommateurs finaux d'électricité domiciliés sur le territoire de la commune de Lausanne, dès qu'une consommation électrique est constatée.

Elles sont intégrées dans la facture d'électricité.

Chapitre VII

Contestations

Art. 13.- Les décisions rendues en application des chapitres III à V du présent règlement peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales de la Commune de Lausanne, dans les trente jours dès la notification de cette décision (art. 46 LICom).

Le recours s'exerce par le dépôt, auprès de l'autorité qui a rendu la décision d'un acte de recours signé, indiquant les motifs et les conclusions.

Les contestations n'autorisent pas la suspension du paiement des taxes par l'assujetti.

Chapitre VIII

Dispositions transitoires et finales

Art. 14.- L'émolument pour l'usage du sol prévu à l'article 2 sera introduit dès l'approbation du présent règlement par le Chef du Département cantonal concerné.

La perception de l'émolument prévu à l'art. 2 aura lieu pour la première fois au cours du mois qui suit l'approbation précitée.

Art. 15.- Les présentes taxes remplacent les montants du même genre perçus par la Commune de Lausanne, notamment pour alimenter le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables et le Fonds communal pour le développement durable.

Art. 16.- La Municipalité est chargée de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur, sous réserve de l'article 14, au 1^{er} janvier 2008.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le 5 juin 2007.

Le président :
Jean-Luc Chollet

Le secrétaire :
Daniel Hammer

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le

Annexe II

REGLEMENT sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

du 5 juin 2007

Chapitre I

Constitution, but et champs d'application

Constitution

Art. 1.- Il est constitué un *Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables* au sens de l'art. 4 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007.

But

Art. 2.- Le fonds est destiné :

- a) à susciter et à subventionner des mesures et projets visant à :
- utiliser plus rationnellement l'énergie électrique ;
 - promouvoir la production d'électricité par des sources d'énergie renouvelables ;
 - sensibiliser les consommateurs par des campagnes appropriées.
- b) à soutenir les activités de conseil en économie d'énergie des Services industriels.

Champ d'application

Art. 3.- Les actions soutenues par le fonds doivent avoir pour cadre le territoire communal – sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau suisse et compatibles avec les objectifs du fonds – ainsi que, cas échéant, celui des Communes qui contribuent au même titre que la Ville de Lausanne à l'alimentation du fonds.

Chapitre II

Principe de la subsidiarité

Art. 4.- Peuvent seuls donner lieu à une subvention des projets :

- a) qui ne peuvent être accomplis sans une contribution financière de la Ville de Lausanne ;
- b) dont l'exploitation ne serait pas économiquement rentable.

Chapitre III

Alimentation

Art. 5.- Le fonds est alimenté par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 3 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007.

Il appartient aux autres Communes qui souhaitent participer au fonds d'assujettir leurs habitants à la même taxe.

./.

Chapitre IV	Prélèvement
Bénéficiaires	<p>Art. 6.- Tous les clients assujettis à la taxe mentionnée à l'article 5 peuvent demander à bénéficier de subventions du fonds à condition que leur demande entre dans le cadre des buts définis dans le présent règlement et remplisse toutes les conditions d'octroi.</p> <p>Il n'existe aucun droit à l'octroi d'une subvention.</p>
Conditions d'octroi	<p>Art. 7.- L'octroi des aides est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le projet doit impliquer une dépense d'un minimum de 10'000 francs et d'un maximum de 100'000 francs. Les requérants dont le projet implique une dépense inférieure à 10'000 francs sont encouragés à se regrouper avec des partenaires ayant les mêmes objectifs pour atteindre cette limite ;b) le projet doit clairement indiquer les résultats attendus ;c) le projet doit être susceptible de s'appliquer à d'autres clients ;d) le projet doit exiger un effort propre du requérant (en francs et/ou en heures) ;e) le projet doit permettre un contrôle du résultat obtenu ;f) le projet doit répondre au critère de la subsidiarité énoncé à l'article 4 du présent règlement ;g) avant toute réalisation, le requérant doit présenter aux Services industriels un dossier écrit démontrant clairement que sa demande s'inscrit dans les objectifs du fonds.
Autres utilisations	<p>Art. 8.- Les Services industriels et la Municipalité peuvent proposer de leur propre chef de subventionner des projets ou des mesures allant dans le sens de l'article 2 du présent règlement.</p> <p>Le Conseil communal peut décider, sur proposition de la Municipalité, que des subventions seront octroyées par le fonds pour des mesures ou des projets impliquant une dépense supérieure à 100'000 francs.</p>
Chapitre V	Charges et conditions
	<p>Art. 9.- La décision d'octroi des subventions peut être assortie de charges et de conditions.</p>
Chapitre VI	Obligation de renseigner et de collaborer
	<p>Art. 10.- L'autorité compétente pour l'octroi des subventions (voir art. 11) est autorisée à consulter les dossiers et à accéder aux locaux ou aux établissements en relation avec la réalisation du projet ayant obtenu le soutien du fonds.</p>

L'obligation de renseigner et de collaborer existe durant toute la durée de la subvention et subsiste jusqu'à la fin du délai de prescription énoncé à l'article 17 du présent règlement.

Chapitre VII

Municipalité

Compétences d'utilisation et gestion du fonds

Art. 11.- La Municipalité désigne, au début de chaque législature, un comité de 5 membres dont le mandat est renouvelable, mais limité à 10 ans au maximum. Il est chargé :

- a) d'octroyer les subventions dont le montant ne dépasse pas 100'000 francs ;
- b) d'avaliser, avant leur présentation au Conseil communal, les projets dont la demande de subvention dépasse 100'000 francs ;
- c) de promouvoir l'activité du fonds.

Le comité est composé de :

- a) 2 représentants des Services industriels, dont le directeur qui préside le comité et qui en fait partie de droit ;
- b) 1 conseiller municipal proposé par les Communes qui contribuent à l'alimentation du fonds ;
- c) 1 représentant de l'Etat de Vaud ;
- d) 1 expert technique externe désigné par la Municipalité.

Lorsque le comité siège, sa composition peut varier selon l'importance et la nature des projets qui lui sont soumis, mais il doit être formé de 3 personnes au moins pour prendre des décisions octroyant ou refusant des subventions. Il se réunit à la demande, mais au moins 2 fois par an.

Si temporairement aucune autre Commune ne participe au fonds, le siège qui leur revient reste vacant.

Décisions d'octroi

Art. 12.- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Dans ses choix, le comité s'assure, autant que possible, que les subventions sont équitablement réparties entre les projets de requérants de toutes les Communes qui contribuent à l'alimentation du fonds.

La décision doit intervenir dans les six mois qui suivent le dépôt de la demande.

Si la demande est écartée ou les conditions de son octroi différentes de celles proposées, le requérant peut demander que son projet soit soumis une seconde et ultime fois au comité. Dans ce cas, il peut compléter ou modifier son dossier.

Gestion du fonds

Art. 13.- Les Services industriels sont responsables de la gestion du fonds et du contrôle de son utilisation.

Ils tiennent une comptabilité annuelle et fournissent un dossier détaillé pour chaque subvention accordée.

./.

Ils collationnent les dossiers à présenter au comité et s'assurent qu'ils sont complets ; au besoin, ils donnent aux requérants les indications nécessaires pour compléter leur dossier.

Chapitre VIII

Encadrement et suivi

Encadrement

Art. 14.- Les Services industriels, ou un délégué du comité, conseillent les bénéficiaires pour que les projets soient conduits de la manière la plus efficace, tant du point de vue des performances que du coût et des délais de réalisation. Toutefois, la réalisation des projets subventionnés relève de la seule responsabilité du demandeur de la subvention.

Suivi

Art. 15.- Avant tout versement des subventions, ils s'assurent que les dépenses sont fondées, justifiées par facture, et que le projet est réalisé à satisfaction, conformément au dossier déposé et pris en compte par le comité.

Chapitre IX

Révocation des subventions

Art. 16.- L'autorité compétente pour l'octroi des subventions (voir art. 11) supprime ou réduit la subvention ou en exige la restitution totale ou partielle :

- a) lorsque le bénéficiaire n'utilise pas la subvention de manière conforme à l'affectation prévue ;
- b) lorsque le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement la tâche subventionnée ;
- c) lorsque les conditions ou charges auxquelles la subvention est subordonnée ne sont pas respectées ou
- d) lorsque les subventions ont été accordées indûment, que ce soit sur la base de déclarations inexactes ou incomplètes ou en violation du droit.

En cas de faute du bénéficiaire ou lorsque d'autres circonstances le justifient, un intérêt de 5% sur le montant à restituer peut être exigé.

Sont également réservées les éventuelles suites pénales.

Chapitre X

Prescription

Art. 17.- Les créances afférentes aux subventions se prescrivent par cinq ans à compter de leur naissance.

Le droit au remboursement des subventions se prescrit par un an à compter du jour où l'autorité compétente (voir art. 11) a eu connaissance des motifs du remboursement, mais au plus tard dix ans après sa naissance.

Si le droit au remboursement découle d'un acte punissable pour lequel le droit pénal prévoit un délai de prescription plus long, ce dernier est applicable.

./.

Chapitre XI	Dissolution du fonds
	Art. 18.- En cas de dissolution du fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.
Chapitre XII	Abrogation et entrée en vigueur
Abrogation	Art. 19.- Le présent règlement abroge et remplace le <i>Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables</i> du 1 ^{er} janvier 1997.
Entrée en vigueur	Art. 20.- La Municipalité est chargée de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2008.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne le 5 juin 2007.

Le président :
Jean-Luc Chollet

Le secrétaire :
Daniel Hammer

Rapport s/préavis
N° 2007/3

Quartier de la Bourdonnette
Aménagements paysagers au sud-ouest du quartier
suite à la construction de la paroi antibruit

Rapportrice : M^{me} Andrea Eggli (AGT)

Discussion

Andrea Eggli (AGT), Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 3 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 530'000.– pour financer les aménagements paysagers de la partie sud-ouest du quartier de la Bourdonnette comprenant la création de plantages, la construction d'un terrain multi-jeux, la réhabilitation de divers jeux et l'intégration de l'ensemble par de nouvelles plantations ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 53'000.– par la rubrique 6600.331 du budget du Service des parcs et promenades ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant au point 1 ci-dessus.

Discussion

Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur.

Rapport s/préavis
N° 2007/13

Centre sportif de Chavannes

**Création d'un terrain en matière synthétique, pose d'une clôture
et rénovation de l'éclairage**

Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 4 du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'660'000.– destiné à financer, dans le secteur du centre sportif de Chavannes, la création, en lieu et place d'une surface herbeuse, d'un terrain en matière synthétique, ainsi que la pose d'une clôture et la rénovation de l'éclairage de la surface concernée ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 166'000.–, par le budget de la Direction de la sécurité publique et des sports, Service des sports, rubrique 2101.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées.

Rapport s/
projet de règlement

Projet de règlement de M. Alain Hubler

« Des droits syndicaux pour les employé-e-s de la Ville »

Rapporteur : M. Roland Philippoz (Soc.)

Discussion

Alain Hubler (AGT), Françoise Longchamp (LE), Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre ce projet de règlement en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/postulat

Postulat de M^{me} Adèle Thorens

**pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz
et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons
et des habitants du quartier**

Rapporteur : M. Yves Ferrari (Les Verts)

Discussion

Adèle Thorens (Les Verts), Martine Fiora-Guttman (LE), qui demande que le vote soit scindé en trois (secteurs nord, centre et sud de la place), Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Vincent Rossi (Les Verts),

	Adèle Thorens (Les Verts), Olivier Français, directeur.
Procédure de vote	Martine Fiora-Guttman (LE), Yves Ferrari, rapporteur, Denis Pache (UDC), Yves Ferrari, rapporteur.
Discussion	
Vote	Le président propose de fractionner le vote sur chacun des trois points contenus dans le postulat. Le Conseil, avec 2 avis contraires et un certain nombre d'abstentions, accepte cette procédure.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec une demi-douzaine d'abstentions, accepte de prendre en considération le point 1 du postulat (<i>Couverture de la route de contournement</i>). Le Conseil, avec 2 avis contraires et une demi-douzaine d'abstentions, accepte de prendre en considération le point 2 du postulat (<i>Mesure d'accompagnement concernant la limitation du trafic</i>). Le Conseil, avec un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions, accepte de prendre en considération le point 3 du postulat (<i>Amélioration de la convivialité sur la place de la Sallaz</i>). Le Conseil, dans les mêmes proportions, décide : de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
Rapport s/motion	<p>_____</p> <p>Motion de M^{me} Cesla Amarelle</p> <p>sur les procédés de réclame en matière de petit crédit</p> <p><u>Rapportrice</u> : M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts)</p>
Discussion	Cesla Amarelle (Soc.), Serge Segura (LE), Roland Rapaz (Soc.), Cesla Amarelle (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Evelyne Knecht (AGT), Cesla Amarelle (Soc.), Olivier Français, directeur, Cesla Amarelle (Soc.), Olivier Français, directeur.
Vote	Le Conseil, au vote, décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.
Interpellation	
Développement	Gilles Meystre (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Musée des beaux-arts : stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne. » La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.
Interpellation	
Développement	Charles-Denis Perrin (LE) développe son interpellation urgente sur la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne.

	<p>La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.</p> <hr/>
Interpellation Développement	<p>Nicole Grin (LE) développe son interpellation urgente intitulée : « Pour une information complète des citoyens à la veille d'une votation importante. »</p>
Réponse municipale	<p>Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p>
Discussion	<p>Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Claude-Alain Voiblet (UDC), Silvia Zamora, directrice, Claude-Alain Voiblet (UDC), Silvia Zamora, directrice, Nicole Grin (LE), Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, <u>Nicole Grin (LE)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
Résolution Dépôt	<p><i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à renseigner de manière précise et exhaustive les membres des commissions chargées d'étudier ses projets, plus particulièrement en les informant sur la totalité de leurs incidences financières, ainsi que sur les mesures administratives et organisationnelles qui en découlent.</i></p>
Vote	<p>Le Conseil, par 38 oui, 33 non et 8 abstentions, adopte la résolution de M^{me} Nicole Grin (LE).</p> <p><u>Solange Peters (Soc.)</u> demande la <u>contre-épreuve</u> : le Conseil, par 38 oui, 41 non et 8 abstentions, refuse la résolution de M^{me} Nicole Grin (LE).</p> <p><u>Marlène Bérard (LE)</u> demande l'<u>appel nominal</u>.</p>
Vote	<p>Sa demande étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :</p>
Appel nominal	<p>Oui : Ansermet Eddy, Bébox Jean-Pierre, Bérard Marlène, Bergmann Sylvianne, Blanc Jean-Louis, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buffat Marc-Olivier, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Girardet Lucas, Graber Nicole, Graf Albert, Gratier Tristan, Grin Nicole, de Haller Xavier, Huguenet François, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Marion Axel, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Ostermann Roland, Pache Denis, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schaller René, Segura Serge, Truan Isabelle, Velasco Maria, Voiblet Claude-Alain. (38.)</p> <p>Non : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Chessex Luc, Cosandey Monique, Cosandey Roger, Deveaud Marie, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Freymond Sylvie, Germond Florence, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Guidetti Laurent, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Knecht Evelyne,</p>

Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Montangero Stéphane, Müller Elisabeth, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Pitton Blaise Michel, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzman Yvan, Schwaar Valérie, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Thavathurai Kugathan, Thorens Adèle, Torriani Elena, Uffer Filip, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (43.)

Abstentions : Bonnard Claude, Doepper Ulrich, Gebhardt André, Hottinger Julian Thomas, Nsengimana Nkiko, Rossi Vincent, Santschi Pierre, Tétaz Myriam, Trezzini Giampiero. (9.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** la résolution de M^{me} Nicole Grin (LE) par 43 non, 38 oui et 9 abstentions.

Discussion

Adozinda Da Silva (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Tristan Gratier (LE) ; *les groupes LausannEnsemble et UDC quittent la salle* ; Solange Peters (Soc.), Jean-Michel Dolivo (AGT).

Le président, estimant que « *les conditions objectives d'un débat gauche/droite n'étant manifestement plus réunies, puisque M. Yves-André Cavin [scrutateur] est le seul représentant de la droite* », décide de lever la séance.

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Cesla Amarelle, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Marc-Olivier Buffat, Sylvie Favre Truffer, Aline Gabus, Nicole Graber, Sandrine Junod, Elena Torriani, Giampiero Trezzini, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Caroline Alvarez, Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Marie Deveaud, Francis Pittet, Vincent Rossi, Filip Uffer.

Membres présents	81
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Stéphane Michel (Soc.).

Décès

de M^{me} Edmée Cosandey-Perret, mère de M. Roger Cosandey, conseiller communal.

Les membres du Conseil sont invités à observer un instant de silence.

Démission

du Conseil communal de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts), avec effet immédiat. (Lettre du 18 juin 2007.)

Démission

du Conseil communal de M^{me} Cesla Amarelle (Soc.), avec effet au 3 juillet prochain, à l'issue de la séance du Conseil communal. (Lettre du 18 juin 2007.)

Démission

du Conseil communal de M. Grégoire Junod (Soc.), avec effet au 3 juillet prochain, à l'issue de la séance du Conseil communal. (Lettre du 23 juin 2007.)

Démission

de M. Daniel Hammer de ses fonctions de Secrétaire du Conseil communal, avec effet au 31 août 2007. (Lettre du 19 juin 2007.)

Lettre	de la Municipalité, demandant l'urgence pour les préavis N ^{os} 2007/21, 2007/29, 2007/6, 2007/10, 2007/16, 2007/17 et 2007/24. (21 juin 2007.)
Pétition Dépôt	de M. Louis Calame et consorts (29 signatures) sur l'heure de fermeture des bureaux de vote. Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none"> – <u>29 mai 2007</u> : Demande de subsides au Fonds communal pour le développement durable pour la promotion des installations solaires thermiques en cas de rénovations de bâtiments. – <u>11 juin 2007</u> : Construction de 18 logements en habitat groupé à Vers-chez-les-Blanc–Pra-Bernard, parcelle N° 15097 – Ouverture d'un compte d'attente conditionnel.
Interpellation Retrait	M. Claude-Alain Voiblet (UDC) retire son interpellation intitulée : « La gestion des dépenses publiques selon la majorité de gauche à la tête de la Ville de Lausanne ». (26 juin 2007.)
Postulat Dépôt	de M. Charles-Denis Perrin (LE) : « Une 'unité du développement durable' pour un développement responsable de Lausanne ».
Postulat Dépôt	de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse ».
Postulat Dépôt	de M ^{me} Andrea Eggli (AGT) : « Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique ? ».
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) sur le parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin. L'urgence est demandée pour cette interpellation.
Interpellation Dépôt	de M. Alain Hubler (AGT) et consorts (4 cosignataires) : « City Management : des claques pour Déclic et pour la Municipalité ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Interpellation
Dépôt

de M. Roland Rapaz (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? ».

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

Election
complémentaire

d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Valérie Schwaar (Soc.).

M^{me} Solange Peters, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M^{me} Florence Germond (Soc.).

Le Conseil désigne, à main levée, M^{me} Florence Germond (Soc.) comme membre de la Commission permanente des finances.

Bureau de
dépouillement

Le président désigne les membres du Bureau de dépouillement pour l'élection du Bureau 2007-2008 et le préavis N° 2007/27 (Admissions à la bourgeoisie de Lausanne) : M. Jean-Pierre Béboux (LE), président, M^{mes} et MM. Adozinda Da Silva (LE), Sylvie Freymond (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Jeyarasasingam Sellathurai (AGT), René Schaller (UDC), Maxline Stettler (Soc.). Le président soumet ce choix à l'approbation du Conseil, qui le ratifie à l'unanimité moins une abstention.

Election du
Bureau 2007-2008
Présidente

Il est procédé à l'élection de la présidente du Conseil pour 2007-2008

Au nom du groupe A Gauche Toute !, M. Jean-Michel Dolivo présente la candidature de M^{me} Myriam Tétaz.

Bulletins rentrés : **83** ; blancs : **12** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **71** ; majorité absolue : **36**.

M^{me} Myriam Tétaz est élue présidente du Conseil pour 2007-2008 par 59 suffrages.

Obtiennent des voix : Alain Hubler (6), Diane Gilliard (3), Jean-Michel Dolivo (2), David Payot (1). (*Total des voix éparses : 12.*)

Premier vice-
président

Il est procédé à l'élection du premier vice-président du Conseil
pour 2007-2008

Au nom du groupe Les Verts, M^{me} Adèle Thorens présente la candidature de M. Claude Bonnard.

Bulletins rentrés : **86** ; blancs : **3** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **83** ; majorité absolue : **42**.

M. Claude Bonnard est élu premier vice-président du Conseil pour 2007-2008 par 77 suffrages.

Obtiennent des voix : Isabelle Mayor (3), André Gebhardt (1), Adèle Thorens (1), Giampiero Trezzini (1). (*Total des voix éparses* : 6.)

Second vice-
président

Il est procédé à l'élection du second vice-président du Conseil pour 2007-2008

Au nom du groupe LausannEnsemble, M. Tristan Gratier présente la candidature de M. Yves-André Cavin.

Bulletins rentrés : **82** ; blancs : **7** ; nuls : **1**.
Bulletins valables : **74** ; majorité absolue : **38**.

M. Yves-André Cavin est élu second vice-président du Conseil pour 2007-2008 par 65 suffrages.

Obtiennent des voix : Marlène Bérard (5), Tristan Gratier (1), Grégoire Junod (1), Gilles Meystre (1), Serge Segura (1). (*Total des voix éparses* : 9.)

Scrutateurs

Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste, de deux scrutateurs pour 2007-2008

Au nom du groupe UDC, M. Raphaël Abbet présente la candidature de M. Cédric Fracheboud.

Au nom du groupe Les Verts, M^{me} Adèle Thorens présente la candidature de M. Pierre Santschi.

Bulletins rentrés : **77** ; blancs : **2** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **75** ; majorité absolue : **38**.

M. Cédric Fracheboud est élu scrutateur par 66 suffrages.
M. Pierre Santschi est élu scrutateur par 61 suffrages.

Obtiennent des voix : Jean-Luc Chollet (2), Lucas Girardet (2), Ulrich Doepper (1), Sylvie Freymond (1), André Gebhardt (1), Tristan Gratier (1), François Huguenet (1), Axel Marion (1), Isabelle Mayor (1), Gilles Meystre (1), Roland Ostermann (1), Adèle Thorens (1). (*Total des voix éparses* : 14.)

Scrutateurs
suppléants

Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste, de deux scrutateurs suppléants pour 2007-2008

Au nom du groupe LausannEnsemble, M. Tristan Gratier présente la candidature de M. Thi Nguyen.

Au nom du groupe socialiste, M^{me} Solange Peters présente la candidature de M. Blaise Michel Pitton.

Bulletins rentrés : **80** ; blancs : **1** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **79** ; majorité absolue : **40**.

M. Blaise Michel Pitton est élu scrutateur suppléant par 74 suffrages.

M. Thi Nguyen est élu scrutateur suppléant par 70 suffrages.

Obtiennent des voix : Stéphane Montangero (2), Roland Rapaz (2), Lucas Girardet (1). (*Total des voix éparses: 5.*)

Le Bureau du Conseil communal pour 2007-2008

est composé comme il suit :

Présidente :	Myriam	TETAZ	A Gauche Toute !
Scrutateurs :	Cédric	FRACHEBOUD	UDC
	Pierre	SANTSCHI	Les Verts
Premier vice-président :	Claude	BONNARD	Les Verts
Second vice-président :	Yves-André	CAVIN	LausannEnsemble
Scrutateurs suppléants :	Blaise Michel	PITTON	Socialiste
	Thi	NGUYEN	LausannEnsemble

Rapport s/préavis
N° 2007/27

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

Rapporteur : M. Albert Graf (UDC)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Résultat du scrutin

Bulletins délivrés : **82** ; rentrés : **77** ; nuls : **0**.

Bulletins valables : **77** ; majorité absolue : **39**.

(*Bulletins blancs : 1.*)

Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **73** à **76** :

Questions orales

I.

M. Guy-Pascal Gaudard (LE) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine ; M. Guy-Pascal Gaudard (LE).

II.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) ; M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

III.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

- IV.** M^{me} Thérèse de Meuron (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports ; M^{me} Thérèse de Meuron (LE) ; M. Marc Vuilleumier, directeur ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V.** M. Charles-Denis Perrin (LE) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI.** M. Alain Hubler (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
-

Rapport s/préavis
N° 2007/21

Commune de Lausanne

Comptes de l'exercice 2006

***Rapporteur** : M. Claude Bonnard (Les Verts),
président de la Commission des finances*

Discussion générale	Claude Mettraux (LE), Jean-Michel Dolivo (AGT), Denis Pache (UDC), Fabrice Ghelfi (Soc.), Adèle Thorens (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic.
1. <u>AGF</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction administration générale et finances.
2. <u>SP</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction de la sécurité publique.
3. <u>CSP</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.
4. <u>Travaux</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction des travaux.
5. <u>EJE</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.

Première partie de la 17^e séance du mardi 26 juin 2007

Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
6. <u>SSE</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
7. <u>SI</u>	Claude Bonnard (Les Verts), rapporteur.
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Discussion générale	La discussion générale n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les comptes de la Direction des services industriels.
Discussion générale	La discussion n'est pas demandée.
Vote s/conclusion	Le Conseil, à l'unanimité, accepte la conclusion du préavis N° 2007/21, <u>soit, décide</u> : d'approuver les comptes de 2006 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2007/21, du 5 avril 2007.
Clôture	La séance est levée à 20 h 00. Le président : _____ Le secrétaire : _____ Les scrutateurs :

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président

Membres absents excusés : Cesla Amarelle, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Aline Gabus, Nicole Graber, Sandrine Junod, Elena Torriani, Giampiero Trezzini, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Caroline Alvarez, Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Francis Pittet.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

**Rapport s/préavis
N° 2007/29**

**Crédits supplémentaires pour 2007
(1^{re} série)**

Rapporteur : M. Stéphane Montangero (Soc.)

Discussion générale

Nicole Grin (LE).

Discussion

Les crédits ne suscitant pas de discussion sont considérés comme adoptés.

A. Budget de fonctionnement

CSP

3600 Service de la culture

.365 Subventions à des institutions – FMA–Les Docks : Fr. 393'000.–

Discussion

Nicole Grin (LE), qui demande le report de la discussion sur ce crédit à la séance du 3 juillet, au cours de laquelle seront traités la motion Alain Hubler et consorts, *De solides amarres pour les Docks !, l'Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks* et le préavis N° 2007/28, *Fondation pour les musiques actuelles 'Les Docks'. Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle*, et dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Amender provisoirement le point A des conclusions du présent préavis en l'amputant des Fr. 393'000.– demandés pour Les Docks.

Discussion

Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Daniel Brélaz, syndic, Fabrice Ghelfi (Soc.), Claude-Alain Voiblet (UDC), Jean-Michel Dolivo (AGT), Claude Bonnard (Les Verts), Nicolas Gillard (LE), Yves Ferrari (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Claude-Alain Voiblet (UDC),

	<p>Daniel Brélaz, syndic, Marc-Olivier Buffat (LE), Daniel Brélaz, syndic, <u>le président</u>, qui déclare l'amendement de M^{me} Nicole Grin (LE) irrecevable en vertu de l'art. 74, al. 3, du RCCL, puisqu'il majorerait de plus de 10% le montant demandé dans le préavis N° 2007/28, ce qui obligerait à refaire un préavis et renverrait le débat à cet automne ; il demande dès lors au groupe LausannEnsemble de se déterminer entre une <u>motion d'ordre</u> demandant le renvoi à la semaine prochaine et un <u>amendement</u>.</p>
Retrait	<p><u>Nicole Grin (LE)</u> retire son amendement. Le président ouvre la discussion sur la motion d'ordre visant à arrêter l'étude du préavis ici et à la reporter d'une semaine.</p>
Motion d'ordre Discussion	<p><u>Grégoire Junod (Soc.)</u>, qui propose que la discussion sur ce préavis soit menée séance tenante et que seul le vote soit reporté, Jean-Michel Dolivo (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Marc-Olivier Buffat (LE). <u>Le président</u> conclut que l'examen du préavis peut se poursuivre, en suspendant provisoirement la discussion sur ce point.</p> <p>La discussion n'est plus demandée sur les chapitres suivants du point A du préavis.</p>
	<p>B. <u>Autorisations d'achats</u></p>
Discussion	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
	<p>C. <u>Crédits d'investissements du patrimoine administratif</u></p>
Discussion	<p>La discussion n'est pas demandée.</p>
Discussion générale	<p><u>Tristan Gratier (LE)</u>, qui demande le <u>renvoi du vote</u> des conclusions.</p>
Renvoi	<p>La demande de M. Tristan Gratier (LE) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le vote est renvoyé à la prochaine séance.</p>
Rapport s/préavis N° 2007/6	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Vente de 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M^{me} Françoise Guenin Zoutopoulos et M. Dionissios Zoutopoulos</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur</u> : M. Nicolas Gillard (LE)</p>
Discussion	<p>Jean-Michel Dolivo (AGT), <u>Adèle Thorens (Les Verts)</u>, qui dépose l'amendement suivant :</p>

**Amendement
Dépôt**

1. de vendre à M^{me} Françoise Guenin-Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré, à la condition d'inscrire sur la parcelle vendue une servitude de restriction d'usage en faveur de la Commune de Lausanne, précisant qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. De plus, les documents et les plans de la ou des construction(s) qui s'érigeront sur le fonds servant devront être approuvés par la bénéficiaire pour les aspects susmentionnés avant de solliciter la demande de permis de construire.

Discussion

Raphaël Abbet (UDC), Jacques Pernet (LE), Marc-Olivier Buffat (LE), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Marc-Olivier Buffat (LE), Vincent Rossi (Les Verts), Myriam Tétaz (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Isabelle Truan (LE), Vincent Rossi (Les Verts), Thérèse de Meuron (LE), Silvia Zamora, directrice, Marc-Olivier Buffat (LE), Françoise Longchamp (LE), Silvia Zamora, directrice, Nicolas Gillard (LE), Silvia Zamora, directrice, Jean-Michel Dolivo (AGT), Isabelle Truan (LE), Daniel Brélaz, syndic.

Vote s/amendement

Le Conseil, par 39 oui, 32 non et 6 abstentions, **accepte** l'amendement de M^{me} Adèle Thorens (Les Verts).

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion N° 1 amendée, puis la conclusion N° 2 du préavis N° 2007/6, **soit, décide** :

1. de vendre à M^{me} Françoise Guenin-Zoutopoulos et à M. Dionissios Zoutopoulos 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 sise au chemin des Mayoresses, au prix de Fr. 500.– le mètre carré, à la condition d'inscrire sur la parcelle vendue une servitude de restriction d'usage en faveur de la Commune de Lausanne, précisant qu'indépendamment de l'application des dispositions réglementaires, le propriétaire du fonds servant s'engage à respecter les critères de développement durable, en garantissant, en particulier, une occupation optimale du sol, en choisissant un mode judicieux de production de chaleur, en assurant une gestion correcte des eaux domestiques et de surface et en optant pour des matériaux ne présentant aucun risque pour la santé et ayant un faible impact environnemental. De plus, les documents et les plans de la ou des construction(s) qui s'érigeront sur le fonds servant devront être approuvés par la bénéficiaire pour les aspects susmentionnés avant de solliciter la demande de permis de construire ;
2. de porter un montant égal au prix de la vente en augmentation du crédit accordé pour la législature par le Conseil communal, en vue des acquisitions et des aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Rapport s/préavis
N° 2007/10

Construction du centre intercommunal de logistique de Malley

Demande de crédit complémentaire

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

Addendum de la
Municipalité

soumis aux membres de la commission en date du 14 juin 2007 par M. Olivier Français, directeur des Travaux, qui leur propose une nouvelle séance de commission pour qu'elle puisse en délibérer :

Le 17 avril 2007, votre commission a étudié le préavis cité en référence et en a approuvé les conclusions à l'unanimité. (...).

La Municipalité de Lausanne vient d'apprendre que les CFF reportent à une date indéterminée la construction de leur centre cargo domino. Ce report a une incidence financière sur le projet de construction du Centre intercommunal de logistique (CIL) de Malley, dans la mesure où la voie de roulement extérieure était commune aux deux projets et que les CFF participaient à hauteur de 50% environ aux frais de construction. Par conséquent, conformément à l'article N° 5 du droit distinct et permanent qui traite de ces accès, l'entier des frais de construction sont désormais à la charge de la Ville de Lausanne.

Selon l'estimation effectuée par les mandataires, le surcoût est de Fr. 500'000.-. Compte tenu d'une durée d'amortissement de 30 ans et d'un taux d'intérêt de 4%, ceci représente une charge financière annuelle supplémentaire de Fr. 28'000.-.

Les CFF participeront à cette charge dès qu'ils commenceront à utiliser cette zone pour leur projet ferroviaire. La répartition des coûts s'effectuera en fonction du volume du trafic routier des deux partenaires.

Dès lors, pour couvrir cette dépense supplémentaire, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir amender les conclusions du préavis N° 2007/10 comme suit :

- 1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'594'000.- pour la construction du centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.- pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 2'474'000.- pour couvrir les coûts supplémentaires de construction ;*
- 2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 186'500.- par an ;*
- 3. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.*

Rapport
complémentaire

Après délibération, la commission a accepté à l'unanimité les trois nouvelles conclusions qui amendent les conclusions initiales du préavis. La commission émet le vœu d'être tenue informée des futures discussions entre la Ville et les CFF et, le cas échéant, de la teneur des négociations qui se dérouleront avec les CFF.

Discussion

Ulrich Doepper (Les Verts).

Vote

Le Conseil, au vote, accepte les conclusions N^{os} 1 à 3 amendées du préavis N° 2007/10, soit, décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'594'000.– pour la construction du centre intercommunal de logistique de Malley, à raison de Fr. 3'120'000.– pour payer la redevance unique de superficie et de Fr. 2'474'000.– pour couvrir les coûts supplémentaires de construction ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4601.331 du budget du Service d'assainissement, à raison de Fr. 186'500.– par an ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4601.390 du budget dudit service, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

**Rapport s/préavis
N° 2007/16**

**Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique
du Contrôle des habitants**

Rapporteur : M. Ulrich Doepper (Les Verts)

Discussion

Florence Germond (Soc.), Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 3 du préavis N° 2007/16, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'240'000.–, destiné à couvrir les frais de remplacement de l'application informatique du contrôle des habitants, ainsi que ceux d'introduction de la gestion électronique des documents, par le biais du logiciel « Alfresco », et de mise en place du socle de la cyberadministration ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 248'000.–, par la rubrique 2300.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget du Service du contrôle des habitants ;
3. de faire figurer sous la rubrique 2300.390 « Imputations internes » les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

**Rapport s/préavis
N° 2007/24**

**Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des
sentences municipales de la Ville de Lausanne**

Adaptation aux technologies numériques

Rapporteur : M. Jean-François Cachin (LE)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 6 du préavis N° 2007/24, **soit, décide** :

1. d'approuver le principe d'une gestion globale de la chaîne du traitement des amendes d'ordre et des sentences municipales ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'274'700.– pour l'acquisition et l'installation du logiciel GESTAO-SM ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné ci-dessus à raison de Fr. 254'940.–, à imputer par moitié sous les rubriques 2400.331 et 1601.331 « Amortissement du patrimoine administratif » des budgets du Corps de police et du Service juridique ;
4. de faire figurer pour moitié, sous les rubriques 2400.390 et 1601.390 « Imputations internes », les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
5. de balancer le compte d'attente N° 2400.581.269 ouvert pour couvrir les frais d'étude, par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 ;
6. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2007, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 218'700.–, pour couvrir les coûts du personnel auxiliaire qui devra être engagé, afin de pallier la surcharge momentanée d'activité résultant de la mise en œuvre du projet GESTAO-SM, crédit spécial à répartir à parts égales entre les trois services concernés (Corps de police, Service juridique, Service financier) et à inscrire sous les rubriques suivantes du budget de la Ville :

2400.301	« Traitements »	Fr.	65'000.–
2400.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	4'300.–
2400.304	« LPP »	Fr.	3'600.–
1601.301	« Traitements »	Fr.	65'000.–
1601.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	4'300.–
1601.304	« LPP »	Fr.	3'600.–
1900.301	« Traitements »	Fr.	65'000.–
1900.303	« Cotisations aux assurances sociales »	Fr.	4'300.–
1900.304	« LPP »	Fr.	3'600.–

**Rapport s/préavis
N° 2007/17**

**Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique
de Saint-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle**

Rapporteur : M. Roland Rapaz (Soc.)

Discussion

Monique Cosandey (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Vote

Le Conseil, avec un avis contraire et une abstention, **accepte** les conclusions N^{os} 1 à 3 du préavis N° 2007/17, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 231'000.– pour subventionner la paroisse catholique de St-Etienne, afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration et d'extension de sa chapelle ;
2. d'amortir en cinq ans la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 46'200.– annuellement, par la rubrique 5002.331 ;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390.

Seconde partie de la 17^e séance du mardi 26 juin 2007

Interpellation	urgente de M. Gilles Meystre (LE) et consorts : « Musée des beaux-arts : stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne ».
Réponse municipale	Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	<u>Gilles Meystre (LE)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal invite la Municipalité à tout entreprendre auprès du Canton pour poser des gabarits qui permettent aux citoyens et aux élus de se représenter la volumétrie du projet du Musée des beaux-arts de Bellerive.</i>
Discussion, suite	Grégoire Junod (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Yves Ferrari (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Yves Ferrari (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur, Gilles Meystre (LE), Silvia Zamora, directrice, Gilles Meystre (LE).
Vote	Le Conseil, au vote, adopte la résolution de M. Gilles Meystre (LE).
—————	
Interpellation	urgente de M. Charles-Denis Perrin (LE) et consorts au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne.
Réponse municipale	Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	Charles-Denis Perrin (LE), Jean-Christophe Bourquin, directeur, Charles-Denis Perrin (LE), Daniel Brélaz, syndic. Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à cette interpellation.
—————	
Interpellation Développement	Elisabeth Müller (Les Verts) développe son interpellation urgente sur le parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin.
Réponse municipale	Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	<u>Elisabeth Müller (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité réexamine le problème de la desserte de la zone de détente Hermitage – Sauvabelin par les transports publics avant d'octroyer un permis de construire pour le parking souterrain à la rue Louis-Vulliemin.</i>
Discussion	Olivier Français, directeur, Elisabeth Müller (Les Verts), Marc-Olivier Buffat (LE), Elisabeth Müller (Les Verts).
Vote	Le Conseil, au vote, refuse la résolution de M ^{me} Elisabeth Müller (Les Verts).
—————	

Clôture

La séance est levée à 24 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président de séance

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Martine Fiora-Guttman, Aline Gabus, Tristan Gratier, Laurent Guidetti, Axel Marion, Philippe Mivelaz, Blaise Michel Pitton, Vincent Rossi, Giampiero Trezzini.

Membres absents non excusés : Marie Deveaud, André Gebhardt, Kugathasan Thavathurai.

Membres présents	84
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Décès

de M^{me} Françoise Frei et de M. Georges Derron, anciens membres du Conseil communal.

Les membres du Conseil sont invités à observer un instant de silence.

Présidence

La transmission des pouvoirs entre les Bureaux 2006-2007 et 2007-2008 n'ayant pas encore eu lieu, M. Jean-Luc Chollet ouvre la discussion sur la désignation du/de la président/e de séance.

Discussion

Thérèse de Meuron (LE), Claude Bonnard (Les Verts), Jean-Michel Dolivo (AGT), Thérèse de Meuron (LE), Claude Bonnard (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec deux abstentions, **désigne** M. Jean-Luc Chollet comme président de séance.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de MM. Jean-Marie Chautems (Soc.), Paul Ntumba Kahumbu (Soc.) et Thomas Schlachter (Les Verts).

Retard annoncé

de M. Daniel Brélaz, syndic, qui rejoindra l'assemblée vers 20 h 00. (Lettre du 25 juin 2007.)

Absence

de M. Olivier Français, conseiller municipal (lettre du 26 juin 2007) et de M. Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal (courriel du 3 juillet 2007).

**Question
Réponse**

à la question (N° 52) de M^{me} Florence Germond (Soc.) : « Les ordinateurs de la Ville sont-ils produits dans la dignité ? ». (25 juin 2007.)

**Postulat
Dépôt**

de M. Gilles Meystre et consorts (1 cosignataire) : « Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! ».

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. Laurent Rochat (Les Verts).

M^{me} Adèle Thorens, au nom du groupe Les Verts, présente la candidature de M. Vincent Rossi (Les Verts).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Vincent Rossi (Les Verts) comme membre de la Commission permanente de gestion.

Rapport s/motion

Motion de M. Alain Hubler et consorts

« De solides amarres pour les Docks ! »

et « Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks »

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

**Déterminations de
la commission**

Prise en considération de la motion de M. Alain Hubler et consorts

Le rapport d'enquête répond au premier point de la motion Hubler et consorts. Le deuxième point est traité par le préavis 2007/28 que votre commission a examiné en fin de ses travaux d'enquête. Quant au point 3 de la motion, il fait l'objet d'une nouvelle conclusion que la commission propose comme amendement au préavis mentionné.

Ainsi, la motion Hubler, qui a trouvé des réponses, devient sans objet et son auteur la retire.

Discussion

Isabelle Truan (LE), qui dépose le vœu suivant :

**Vœu
Dépôt**

Je demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour que le Conseil de Fondation pour les musiques actuelles (FMA) :

- *retire le mandat de comptabilité à la société BDO Visura ;*
- *répare le tort moral et professionnel subi par M. J. Friderici, ancien responsable de la comptabilité de la FMA.*

Discussion, suite

Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (LE), qui dépose le vœu suivant :

**Vœu
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la commission d'enquête des Docks examine la possibilité d'une indemnité financière à accorder au directeur licencié des Docks, sachant qu'aucun reproche n'est fait à son projet puisqu'il a été repris par la Municipalité et que l'audit financier a démontré que la subvention était insuffisante.

Discussion, suite

Claude-Alain Voiblet (UDC), Yves Ferrari (Les Verts), Alain Hubler (AGT), Grégoire Junod (Soc.), Françoise Longchamp (LE), Claude-Alain Voiblet (UDC), Claude Bonnard (Les Verts), Adozinda Da Silva (LE), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Claude-Alain Voiblet (UDC), Charles-Denis Perrin (LE), Daniel Brélaz, syndic.

La discussion n'est plus demandée, elle est close. Le président déclare que le Conseil a **pris acte** des conclusions du rapport de la commission.

Discussion

Isabelle Truan (LE) retire son vœu et dépose une motion [« *Motion visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks* »].

**Rapport s/préavis
N° 2007/28**

Fondation pour les musiques actuelles « Les Docks »

Assainissement de la situation financière

Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007

Avenir de la salle

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

**Amendements de la
commission**

- a) *de prendre acte du projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks ;*
- d) *de demander à la Municipalité d'envisager une adaptation de la patente à la vocation du lieu.*

Discussion

Gilles Meystre (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Isabelle Mayor (Les Verts), Alain Hubler (AGT), Serge Segura (LE), Adozinda Da Silva (LE), Stéphanie Apothéloz (Soc.), Isabelle Mayor (Les Verts), Claude-Alain Voiblet (UDC), Yves Ferrari (Les Verts), Gilles Meystre (LE), Adozinda Da Silva (LE), Fabrice Ghelfi (Soc.), Sylvie Freymond (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine, Alain Hubler (AGT), qui demande l'appel nominal pour le vote de la conclusion c).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission à la conclusion a) du préavis.

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec deux abstentions, **accepte** la conclusion b) du préavis.

Le demande de M. Alain Hubler (AGT) étant soutenue par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil procède à l'appel nominal pour la conclusion c) :

Appel nominal

Oui : Alvarez Caroline, Amarelle Cesla, Attinger Doepper Claire, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Eggli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Ferrari Yves, Freymond Sylvie, Ghelfi Fabrice, Gilliard Diane, Girardet Lucas, Graber Nicole, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Huguenet François, Junod Grégoire, Knecht Evelyne, Mach André, Mayor Isabelle, Michel Stéphane, Müller Elisabeth, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Ostermann Roland, Payot David, Peters Solange, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schlachter Thomas, Sellathurai Jeyarasasingam, Stettler Maxline, Tétaz Myriam, Thorens Adèle, Torriani Elena, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth, Zuercher Magali, Zürcher Anna. (47.)

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Apothéloz Stéphanie, Béboux Jean-Pierre, Bérard Marlène, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Da Silva Adozinda, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Jacquat Philippe, Junod Sandrine, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meystre Gilles, Nguyen Thi, Pache Denis, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Segura Serge, Truan Isabelle, Voiblet Claude-Alain. (29.)

Abstentions : Germond Florence, Pernet Jacques, Santschi Pierre, Schaller René. (4.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **accepte** la conclusion c) du préavis par 47 oui, contre 29 non, avec 4 abstentions.

Vote, suite

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion d) nouvelle.

Le Conseil, au vote, accepte les conclusions amendées du préavis N° 2007/28, **soit, décide** :

- a) de prendre acte du projet présenté pour l'avenir de la salle des Docks ;
- b) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 330'500.– pour l'assainissement de la situation financière de la FMA au 31.12.2006, montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine ;
- c) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 450'000.– pour assurer le fonctionnement de la FMA au cours du deuxième semestre 2007 (juillet à décembre), montant à porter en augmentation de la rubrique 3600.365 du budget de l'exercice 2007 de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine ;
- d) de demander à la Municipalité d'envisager une adaptation de la patente à la vocation du lieu.

Préavis N° 2007/29

Crédits supplémentaires pour 2007
(1^{re} série)

[Rapporteur : M. Stéphane Montangero (Soc.)]

CSP**3600 Service de la culture****.365 Subventions à des institutions – Crédit supplémentaire : Fr. 443'000.–****Reprise de la discussion**

La discussion n'est pas demandée.

VoteLe Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, **accepte** ce crédit supplémentaire.**Vote s/conclusions**Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, **accepte** successivement les points A, B et C des conclusions du préavis N° 2007/29, **soit, décide :**

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2007, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	Fr.	<i>Dont en recettes Fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>9'829'600.–</u>	<u>1'194'700.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>837'000.–</u>	<u>0.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>337'000.–</u>	<u>0.–</u>

**Interpellation
Développement**

Alain Hubler (AGT) développe son interpellation urgente intitulée : « City Management : des claques pour Déclic et pour la Municipalité ? ».

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic.

DiscussionJean-Michel Dolivo (AGT), Guy-Pascal Gaudard (LE), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), qui dépose la résolution suivante :**Résolution
Dépôt**

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la mise en place de la taxe au moins aussi longtemps qu'une concertation avec l'ensemble des commerçants concernés, en particulier les représentants des pétitionnaires « City Management : non merci ! » n'aura pas été menée à bien.

Discussion, suiteDaniel Brélaz, syndic, Nicolas Gillard (LE), qui dépose la résolution suivante :

Résolution

Dépôt

Le Conseil communal invite la Municipalité à donner aux commerçants lausannois, rapidement, toutes informations complémentaires utiles concernant les enjeux concrets du 'City Management' (calcul et prélèvement de la taxe, redistribution, projets, etc.).

Discussion, suite

Myriam Tétaz (AGT), Daniel Brélaz, syndic.

Clôture

La 18^e séance est close à minuit.

Le président de séance :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Jean-Luc Chollet, président de séance

Membres absents excusés : Sylvianne Bergmann, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Martine Fiora-Guttman, Aline Gabus, Tristan Gratier, Laurent Guidetti, Axel Marion, Philippe Mivelaz, Blaise Michel Pitton, Vincent Rossi, Giampiero Trezzini.

Membres absents non excusés : Jean-Pierre Béboux, Jean-Louis Blanc, Marc-Olivier Buffat, Adozinda Da Silva, Marie Deveaud, Sylvie Freymond, André Gebhardt, Fabrice Ghelfi, Philippe Jacquat, Sandrine Junod, Isabelle Mayor, Thérèse de Meuron, Elisabeth Müller, Thi Nguyen, Jeyarasasingam Sellathurai, Maxline Stettler, Kugathasan Thavathurai, Isabelle Truan, Maria Velasco, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres présents	64
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	21
Effectif actuel	97

Ouverture

La séance est ouverte à minuit, en la salle du Conseil.

Liste de présence

Le président propose que l'indemnisation de cette 19^e séance se fonde sur un appel nominal, qui servira également à départager les voix sur le vote de la résolution de M. Alain Hubler (AGT).

Interpellation

de M. Alain Hubler (AGT) et consorts : « City Management : des claques pour Déclic et pour la Municipalité ? ».

Discussion, suite

Jacques Pernet (LE), Roland Rapaz (Soc.), Yves Ferrari (Les Verts), qui dépose la résolution suivante :

Résolution

Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie, pour 2008, en concertation avec les commerçants, les règles de perception de la taxe dans le cadre du règlement voté par le Conseil communal.

Discussion, suite

Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Alain Hubler (AGT).

Vote s/résolution

La proposition d'appel nominal étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède :

Appel nominal

Qui : Apothéloz Stéphanie, Attinger Doepper Claire, Chautems Jean-Marie, Chessex Luc, Doepper Ulrich, Dolivo Jean-Michel, Egli Andrea, Favre Truffer Sylvie, Germond Florence, Gilliard Diane, Hofner Marie-Claude, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Michel Stéphane, Payot David, Peters Solange,

Philippoz Roland, Rapaz Roland, Rastorfer Jacques-Etienne, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Salzmann Yvan, Schaller René, Tétaz Myriam, Torriani Elena, Wermelinger Elisabeth. (26.)

Non : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bérard Marlène, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Cachin Jean-François, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Ferrari Yves, Fracheboud Cédric, Gaudard Guy-Pascal, Gillard Nicolas, Girardet Lucas, Graber Nicole, Graf Albert, Grin Nicole, de Haller Xavier, Huguenet François, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Mettraux Claude, Meystre Gilles, Pache Denis, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Pittet Francis, Schlachter Thomas, Segura Serge, Voiblet Claude-Alain. (30.)

Abstentions : Alvarez Caroline, Mach André, Nsengimana Nkiko, Ntumba Kahumbu Paul, Ostermann Roland, Santschi Pierre, Thorens Adèle. (7.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **refuse** la résolution de M. Alain Hubler (AGT) par 30 non, contre 26 oui, avec 7 abstentions.

Vote s/résolutions
Suite

Le Conseil, sans avis contraires, mais avec trois abstentions, **accepte** la résolution de M. Nicolas Gillard (LE).

Le Conseil, sans avis contraires mais avec une dizaine d'abstentions, **accepte** la résolution de M. Yves Ferrari (Les Verts), **soit, adopte** :

- la résolution de M. Nicolas Gillard, disant :
« Le Conseil communal invite la Municipalité à donner aux commerçants lausannois, rapidement, toutes informations complémentaires utiles concernant les enjeux concrets du 'City Management' (calcul et prélèvement de la taxe, redistribution, projets, etc.) » ;
- la résolution de M. Yves Ferrari, disant :
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité revoie, pour 2008, en concertation avec les commerçants, les règles de perception de la taxe dans le cadre du règlement voté par le Conseil communal ».

Interpellation
Report

M. Roland Rapaz (Soc.) demande le **report** à la prochaine séance de l'examen de son interpellation urgente intitulée : « Electricité : Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci ? ».

Discours de clôture

de M. Jean-Luc Chollet, président.

Clôture

La séance est levée à 0 h 35.

Le président de séance :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....
